# Les travaux en études littéraires

## GUIDE PRATIQUE DE L'ÉTUDIANT

Préparé par Jacques Audet et Roxanne Roy

**Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée : car chacun pense en être si bien pourvu, que ceux même qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose, n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont. En quoi il n'est pas vraisemblable que tous se trompent; mais plutôt cela témoigne que la puissance de bien juger, et distinguer le vrai d'avec le faux, qui est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison, est naturellement égale en tous les hommes; et ainsi que la diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies, et ne considérons pas les mêmes choses. Car ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien.**

**ÉTUDES DE PREMIER CYCLE**

**2003**

## AVANT-PROPOS

La brochure *Les travaux en études littéraires* s'adresse aux étudiants et aux étudiantes qui entreprennent un baccalauréat en littératures de langue française[1]. Elle contient des rappels, des renseignements pratiques et des conseils généraux. L'ordre adopté dans la présentation des articles suit celui des problèmes auxquels font face les étudiants au cours du processus qui mène à la rédaction d'un travail : la prise de notes en classe, la lecture, les notions théoriques et les méthodes d'analyse. Ce guide comporte une description sommaire des différents types d'exercices que les étudiants auront à faire au cours de leurs études, des conseils pratiques relatifs à la qualité de la langue et de la rédaction, ainsi qu'un protocole de présentation matérielle des travaux écrits. Une annexe aborde rapidement quelques-uns des plaisirs associés aux études littéraires : la constitution d'une bibliothèque personnelle, la vie au département et les échanges étudiants.

Cette brochure n'entend nullement se substituer aux divers ouvrages et guides méthodologiques qu'on trouve en bibliographie. Chacune des sections de cette brochure présente des informations de base sur un sujet (par exemple la prise de notes, la dissertation, les écueils à éviter dans la rédaction d'un travail ou les notes de bas de page, pour ne nommer que ceux-là); le plus souvent, des suggestions de lecture sont aussi données. Les étudiants ont ainsi accès à une bibliographie sommaire et à un ensemble d'informations qui seront complétées en classe par les professeurs. Ceux-ci pourront à l'occasion renvoyer les étudiants à la présente brochure pour certaines questions plus techniques ne pouvant faire l'objet de discussions approfondies en classe (par exemple le protocole de présentation des travaux).

Jacques Audet et Roxanne Roy

---

[1] Dans la suite du document, l'utilisation du masculin désigne autant les femmes que les hommes et n'a d'autre objectif que d'éviter les formes « les étudiants-tes », « les professeurs-res », qui alourdissent le texte.

## REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier en premier lieu le Département d'études françaises et sa directrice, Lise Gauvin, qui les ont soutenus financièrement et ont permis la réalisation de ce projet, Josée Poirier, secrétaire, pour son aide technique, ainsi que les membres du Comité départemental du *Guide des études littéraires* : les professeurs Gilbert David, responsable du comité, et Élisabeth Nardout-Lafarge, ainsi que la représentante des étudiants, Arlene Saint-Prix.

Les auteurs remercient pour leurs précieux conseils les professeurs qui siègent aux deux Comités des études (celui du premier cycle et celui des deuxième et troisième cycles).

Nos remerciements les plus vifs vont aux professeurs qui ont lu et annoté le présent document : Jean-Philippe Beaulieu, Lucie Bourassa, Gilles Dupuis, Marie-Pascale Huglo, Éric Méchoulan, Benoît Melançon, Robert Melançon, Andrea Oberhuber, Pierre Popovic, Antoine Soare et Stéphane Vachon.

# LES TRAVAUX EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

## 1. CONSEILS GÉNÉRAUX

### 1.1. Travail en classe : la prise de notes efficace

La prise de notes suppose une écoute active et une concentration constante en classe. Elle est personnelle, il n'y a pas de méthode universelle. Elle est aussi très importante car les notes de cours de l'étudiant constituent, avec les documents distribués par le professeur, l'essentiel du matériel auquel se reporter pour la préparation des travaux et des examens.

Les notes doivent être claires, structurées, organisées selon le plan de chaque leçon. Elles doivent éviter de reproduire uniquement les éléments inscrits au tableau ou de répéter mot à mot les propos du professeur. Elles devraient regrouper les éléments d'introduction, les grandes articulations du raisonnement ou de la démonstration, les données factuelles, les exemples, ainsi que les propositions de la conclusion. Elles doivent aussi signaler les références, sources et suggestions de lecture qui permettent de compléter les informations reçues en classe sur un sujet donné et qui servent de point de départ à la recherche. Il est vivement recommandé à l'étudiant de relire et de compléter ses notes après le cours afin d'assimiler la matière (et de faire une première étude en vue de l'examen), mais aussi de repérer les notions incomprises sur lesquelles il lui faudra revenir en posant, par exemple, une question au cours suivant.


**RÉFÉRENCES**

Hoffbeck, Gérard et Jacques Walter, *Savoir prendre des notes vite et bien*, Paris, Dunod, 1987, [1987]. Cote[2] : LB 2395.25 H 63 1987

Le Bras, Florence, *Comment prendre des notes*, Alleur, Marabout, 1992. Cote : LB 2395.25 L42 1992


---

[2] La cote en bibliothèque est donnée telle qu'elle apparaît à la Bibliothèque des lettres et sciences humaines de l'Université de Montréal.

Simonet, Renée et Jean Simonet, *La prise de notes intelligente*, Paris, Les éditions d'organisation, 1988. Cote : LB 2395.25 S55 1988

## 1.2. Travail personnel : la lecture

Une part essentielle du travail personnel d'un étudiant en littérature consiste à lire les textes au programme, soit des œuvres littéraires (ce sont les sources primaires) et des ouvrages de critique et de théorie littéraires (ce sont les sources secondaires). Une partie de cette brochure décrit les exigences des différents types de travaux du point de vue de la rigueur, de la logique, de la réflexion, de la structure et de la présentation matérielle. Mais il faut insister, au préalable, sur la nécessité de lectures abondantes et variées. La lecture des œuvres est indispensable en ce qu'elle constitue la base des études littéraires; sans les efforts pour se doter d'une culture littéraire aussi approfondie et aussi étendue que possible, l'étudiant se condamne à des résultats médiocres.

Il importe, par ailleurs, de consulter les travaux critiques dont les auteurs à l'étude ont fait l'objet. L'étudiant doit inscrire sa connaissance des œuvres dans une tradition critique et assimiler le savoir déjà accumulé par des générations de chercheurs aussi bien que s'informer des points de vue nouveaux des recherches les plus actuelles. À cet égard, la consultation régulière des revues spécialisées est une excellente habitude à contracter, et on ne saurait trop conseiller aux étudiants de fréquenter la section des périodiques à la bibliothèque. Enfin, l'étude des ouvrages de théorie littéraire est indispensable pour que les études de lettres produisent un savoir structuré plutôt qu'une accumulation de connaissances fragmentaires et dispersées.

Les cours de littérature exigent de l'étudiant non seulement qu'il lise les œuvres, mais qu'il les lise avant d'aller en classe. Seule une connaissance intime et réelle des œuvres, celle que procure la lecture attentive, permet d'en comprendre, d'en apprécier et d'en retenir les enseignements — qu'ils soient critiques, historiques ou théoriques. Les cours, les discussions, les lectures supplémentaires et les travaux deviennent par là même plus enrichissants, car ils s'inscrivent alors dans un réseau de connaissances personnelles où ils prennent sens, et ils s'ancrent dans une histoire, celle du rapport vivant d'un étudiant à la

littérature. Il ne faut jamais se contenter de lectures « prêtes à servir », mais plutôt retourner aux sources et faire des lectures de première main.

La relecture est tout aussi fertile. Lors de la première lecture d'une œuvre, l'attention est toute portée à découvrir les traits généraux, les lignes de force; les lectures subséquentes — lentes et attentives — permettent d'enrichir cette première approche, de s'attacher aux détails qui font la spécificité de l'œuvre et d'en apprécier l'importance.

Lorsqu'elle a commencé à rédiger des chroniques pour le supplément littéraire du *Times* de Londres, Virginia Woolf possédait déjà une culture littéraire hors du commun; elle explique pourtant qu'elle n'a commencé à vraiment tirer profit de ses lectures que lorsqu'elle a entrepris de rédiger ces chroniques et qu'elle a dû lire bien armée d'un dictionnaire, d'un crayon et d'un cahier. C'est qu'une œuvre ne livre toute sa richesse que si le lecteur connaît le sens de chacun des mots qui la forment, que s'il se place en position de recevoir de l'œuvre toute la complexité et la singularité de son matériau. De plus, les notes permettent d'avoir prise sur l'acte évanescent qu'est la lecture. Repérer les passages importants ou simplement évocateurs, noter des impressions de lecture, des idées, des liens avec d'autres œuvres, tout cela fait partie à la fois du travail de l'étudiant et du plaisir, plus vaste et plus essentiel, d'apprendre, de retenir, de comparer.

La lecture doit rester un plaisir, un art et un acte de liberté que ne doivent pas altérer la rigueur, la logique, le savoir indispensables aux études universitaires. La réflexion sur la littérature — comprenant la rédaction de travaux dont les cadres sont très précis — vient compléter et nourrir la lecture personnelle, et non la remplacer, ni la détruire comme certains le craignent parfois.

Par ailleurs, plusieurs ouvrages proposent des méthodes de lecture « efficace » qui peuvent valoir pour les ouvrages théoriques et critiques, mais qui ne conviennent pas à la lecture d'œuvres littéraires. La plupart de ces méthodes suggèrent de faire une première approche de l'œuvre (lecture de la quatrième de couverture, de la table des matières, de l'introduction et de la conclusion, des débuts et fins des chapitres), de se fixer des objectifs de lecture et de lire ensuite

rapidement, en gardant à l'esprit la structure générale de l'ouvrage, et de façon sélective, selon les objectifs choisis, tout en prenant des notes.

## RÉFÉRENCES

### Sur la lecture « efficace » d'œuvres théoriques et critiques

Blain, Thérèse *et al.*, *Technique de dissertation. Comment élaborer et présenter sa pensée*, Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, 1992. Cote : LB 2369 T42 1992

Ravoux Rallo, Élisabeth, *Le deug de lettres modernes*, Paris, Armand Colin, 1992. Cote : PQ 63 F7 R38 1992

Rohou, Jean, *Les études littéraires. Méthodes et perspectives*, Paris, Nathan, 1993. Cote : PN 59 R64 1993

### Sur la lecture d'œuvres littéraires

Barthes, Roland, *Le plaisir du texte*, Paris, Seuil, 1973. Cote : PN 99 F7 B375

Calvino, Italo, *Pourquoi lire les classiques ?*, Paris, Seuil, 1993. Cote : PN 85 C2412 1993

Gracq, Julien, *En lisant en écrivant*, Paris, José Corti, 1982, [1980]. Cote : PN 85 G72 1982

Pennac, Daniel, *Comme un roman*, Paris, Gallimard, 1992. Cote : LB 1050 P44 1992

Pound, Ezra, *A.b.c. de la lecture*, Paris, Gallimard, 1966. Cote : PN 59 P6812

Woolf, Virginia, *De la lecture & De la critique : essais*, Paris, Éditions des femmes, 1989. Cote : PR 6045 72 A323 1989

### 1.3. Concepts clés et notions de base

Rédiger un travail demande à l'étudiant de lire des œuvres littéraires, mais aussi des ouvrages de théorie et de critique, d'en comprendre le vocabulaire et, au besoin, de l'utiliser dans son argumentation. Le vocabulaire des études littéraires comporte des notions et des termes techniques qui lui sont propres et d'autres qui sont empruntés à des disciplines connexes. Lorsqu'un étudiant rencontre un terme de théorie ou de critique littéraire pour la première fois, il doit commencer par en chercher les définitions pour en saisir le ou les sens. Puisque bien des termes relevant de la philosophie, de la linguistique, de la rhétorique, de l'esthétique et de la narratologie n'apparaissent pas dans les usuels de la langue (*Robert* ou *Larousse*) auxquels il est habitué, il devra obligatoirement consulter des lexiques, glossaires et dictionnaires spécialisés. Les notions théoriques et critiques étant souvent l'objet de débats, leur polysémie – dont témoigne l'existence de différences notables dans les définitions mêmes, selon les écoles de pensée – et la nécessité de les employer à bon escient ne seront jamais assez soulignées. Par conséquent, il convient de consulter les glossaires qui donnent les conditions d'emploi, les sources et les champs de pertinence des principaux termes de théorie et de critique littéraires.

L'étudiant qui, par exemple, lit un article critique dans lequel est analysée la pièce *Polyeucte* de Corneille et trouve le terme *stichomythie* pour qualifier la scène III de l'acte IV, peut consulter, dans un premier temps, *Le nouveau petit Robert*[3] qui en donne la définition suivante : « Débat tragique où les interlocuteurs se répondent d'une façon symétrique (vers pour vers, distique pour distique). » Les informations contenues dans cette définition permettent ensuite à l'étudiant d'orienter et de préciser sa recherche en se référant aux dictionnaires de poétique (vers, distique) et de théâtre (débat tragique).

Voici la définition que propose un dictionnaire de poétique :
« On appelle stichomythie (du grec *stikhos*, "vers" et *muthos*, "parole") un dialogue dont chaque réplique ne compte qu'un vers. L'emploi du terme est étendu à un échange par hémistiches. […] La stichomythie

[3] Paul Robert, *Le nouveau petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1995, p. 2146.

s'accompagne souvent d'effets de structure (parallélisme, chiasme), liés à des effets de sens (antithèse, répétition)[4]. »

Un dictionnaire de théâtre propose à son tour :
« Échange verbal très rapide entre deux personnages (quelques vers ou phrases, un vers, voire deux ou trois mots), le plus souvent à un moment particulièrement dramatique de l'action. Présente dans le théâtre grec et latin, la stichomythie connaît à l'époque classique (XVI^e^ et XVII^e^ s.), un certain succès pour les moments émotionnels de la pièce. Elle est toutefois condamnée lorsqu'elle dégénère en procédé trop voyant et refoulant l'organisation rhétorique des tirades. Dans le drame naturaliste et le théâtre dit psychologique, elle constitue une technique fréquente, toujours bien venue au moment clé de la pièce bien faite[5]. »

L'étudiant peut poursuivre en cherchant dans différents dictionnaires spécialisés la définition des termes, expressions ou notions dont le sens lui est inconnu (distique, hémistiche, chiasme, antithèse, drame naturaliste, «pièce bien faite », etc.).

## RÉFÉRENCES

### Usuels de la langue

Bailly, René, *Dictionnaire des synonymes*, Paris, Larousse, 1975. Cote : PC 2591 B35 1975

Bénac, Henri, *Dictionnaire des synonymes*, Paris, Hachette, 1982. Cote : PC 2591 B46 1982

*Bescherelle 1. L'art de conjuguer. Dictionnaire de 12 000 verbes*, Bruxelles/Paris, Didier/Hatier, 1990. Cote : REF PC2197 1990

Grevisse, Maurice, *Le bon usage, grammaire française*, Paris/Gembloux, Duculot, 1993. Cote : PC 2111 G74 1993

[4] Michèle Aquien, *Dictionnaire de poétique*, Paris, Librairie générale française, 1993, p. 279.
[5] Patrice Pavis, *Dictionnaire du théâtre*, Paris, Messidor/Éditions Sociales, 1987, p. 374.

Hanse, Joseph, *Le nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Bruxelles, Duculot/De Boeck, 2000. Cote : PC 2630 H37 2000

*Le dictionnaire de l'Académie française*, 2 vol., Paris, Hachette, 1932-1935. Cote : REF PC 2625 A33 1932
*Dictionnaire de l'Académie française* (8e édition, 1992)
Adresse : http://zeus.inalf.fr/academie.htm

*Dictionnaire de l'Académie française* (9e édition, en cours)
Adresse : http://zeus.inalf.fr/academie9.htm

*Le grand Larousse de la langue française*, 7 vol., Paris, Larousse, 1971-1978. Cote : REF PC 2625 G73

Robert, Paul, *Le Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littré, 1985. Cote : REF PC 2625 R63 1985

Robert, Paul, *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1996. Cote : REF PC 2625 R62 1996 c4

Thomas, Adolphe V., *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Paris, Larousse, 1956. Cote : REF PC 2625 T56-2

**Dictionnaires historiques de la langue**

Cayrou, Gaston, *Le français classique; lexique de la langue du dix-septième siècle*, Paris, Didier, 1948. Cote : REF PC 2667 C39

*Dictionnaires d'autrefois* (en ligne)
Adresse Internet : http ://artfl-project.uchicago.edu/node/17

*Dictionnaires de l'Académie française* (éditions du XVIIIe siècle)
Versions imprimées :
Cotes : REF PC 2625 A33
MEDIA Microfiches t. 1 et t. 2 [édition de 1740]
Coll. spéciales 443 A168d 1762 Livre rare v. 1 et v. 2 [édition de 1762]
Coll. spéciales PC 2620 A23 1798. v. 1 [édition de 1798]
Version électronique :
*Dictionnaires de l'Académie française*, cédérom (de la 1re à la 5e édition), Paris, Champion électronique, 2000. Cote : REF CDROM PC 2620 A23 1687-1798 (Bureau de REF)

Godefroy, Frédéric Eugène, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle*, 10 vol., Paris, Kraus Reprint, 1969 [1889-1902]. Cote : REF PC 2889 G64

Imbs, Paul, *Le trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e^ et du XX^e^ siècle (1789-1960)*, 16 vol., Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1971-1994. Cote version imprimée : REF PC 2625 T74, t. 1 à t. 16; version Internet : adresse : http ://atilf.atilf.fr/tlf.htm.

Larousse, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX^e^ siècle*, 28 vol., Nîmes, Lacours, 1990-1992, [1866-1876]. Cote de la réimpression : REF AE 25 L37 1866; cote de l'édition originale : 034 L332g
Voir aussi la version électronique : DVDROM AE 25 L37 2000

Littré, Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1881. Cote : REF PC 2625 L58 1881
Il existe de nombreuses rééditions, dont celle portant la cote REF PC2625 L58 1991.
Voir aussi la version électronique : REF CDROM (consultation sur place).

Rey, Alain et Tristan Hordé, *Le dictionnaire historique de la langue française*, 3 vol., Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998. Cote : REF PC 2625 D5375 1998

**Dictionnaires, glossaires et lexiques de critique littéraire**

Lexiques en ligne : clicnet.swarthmore.edu/dictionnaires.html (il faut aller ensuite à la section Littérature)

Aron, Paul, Denis Saint-Jacques et Alain Viala, *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, PUF, 2002. Cote : REF PN 41 D554 2002

Angenot, Marc, *Glossaire pratique de la critique contemporaine*, Montréal, Hurtubise/HMH, 1979. Cote : REF PQ 95 A53 1979

Armentier, Louis, *Dictionnaire de la théorie et de l'histoire littéraires du XIX^e^ siècle à nos jours*, Paris, Éditions Retz, 1986. Cote : PN 41 A75 1986

Bergez, Daniel, Violaine Géraud et Jean-Jacques Robrieux, *Vocabulaire de l'analyse littéraire*, Paris, Dunod, 1999, [1994]. Cote : REF P 302.5 B47 1999

*Dictionnaire des genres et notions littéraires*, Paris, Encyclopædia Universalis, 1997. Cote : REF PN 44.5 D535 1997

Farcy, Gérard-Denis, *Lexique de la critique*, Paris, PUF, 1991. Cote : REF PN 83 F27 1991

Gardes-Tamine, Joëlle et Marie-Claude Hubert, *Dictionnaire de critique littéraire*, Paris, Armand Colin, 2002, [1993]. Cote : REF PN 81 T35 1993 (cote de l'édition de 1993)

Hawthorn, Jeremy, *A Glossary of Contemporary Literary Theory*, New York, Oxford University Press, 2000, [1992]. Cote : REF PN 44.5 H383 2000

**Dictionnaires de poétique, de rhétorique et de stylistique**

Aquien, Michèle et Georges Molinié, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, Librairie générale française, 1996. Cote : REF PN 172 A68 1996

Dupriez, Bernard Marie, *Gradus des procédés littéraires*, Paris, Union générale d'éditions, 1980. Cote : REF PN 1021 D86

**Dictionnaires de linguistique**

Dubois, Jean *et al.*, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1999. Cote : REF P 29 D532 1994

Ducrot, Oswald et Jean-Marie Schaeffer, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1995, [1979]. Cote : REF P 29 D83 1995

**Dictionnaires de philosophie**

Foulquié, Paul, *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paris, PUF, 1982. Cote : REF B42 F 68 1982

Lalande, André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1988. Cote : REF B42 L35 1988

Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Paris, Imprimerie nationale éditions, 1994. Cote : B 42 V64 1994

Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, 2 vol., Oxford, Voltaire Foundation, 1994. Cote : B 2173, D54 1994, 2 vol.

**Dictionnaires de psychanalyse**

Laplanche, Jean et Jean-Baptiste Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1992, [1967]. Cote : REF RC 437 L36 1992

Plon, Michel et Élisabeth Roudinesco, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 1997. Cote : REF RC 501.4 R68 1997

**Dictionnaires du théâtre**

Corvin, Michel, dir., *Dictionnaire encyclopédique du théâtre*, 2 vol., Paris, Larousse, 1998. Cote : REF PN 2035 D54 1998

Pavis, Patrice, *Dictionnaire du théâtre*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1987. Cote : REF PN 1625 P28 1987

Sarrazac, Jean-Pierre, dir., « Poétique du drame moderne et contemporain. Lexique d'une recherche », dossier d'*Études théâtrales*, n° 22, 2001. Cote : classé par ordre alphabétique des titres dans la section des périodiques

## 1.4. Théories et méthodes critiques

Avant d'amorcer la rédaction d'un travail, et en fonction des consignes données par le professeur, l'étudiant doit choisir une méthode pour appréhender le texte à l'étude et situer sa réflexion dans le champ de la critique littéraire. Mais qu'est-ce que la critique littéraire ? Selon Roland Barthes, « la critique est un discours sur un discours : c'est un langage second, ou méta-langage qui s'exerce sur un langage premier. Cela veut dire que sa tâche n'est nullement de découvrir des "vérités", mais seulement des "validités" [6]. » La critique vise donc à faire ressortir la cohérence interne et les significations de

[6] Roland Barthes, « Qu'est-ce que la critique ? », *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1964, p. 255.

l'œuvre. Elle a pour tâche de montrer comment le texte engendre du sens, quelles sont les règles et les contraintes de son élaboration en lien étroit avec les matériaux langagiers eux-mêmes. Le discours critique garde une certaine distance face au texte, il a sa propre spécificité. Pour Jean Starobinski,

> La critique n'est pas la représentation fidèle d'une œuvre, son redoublement dans un miroir plus ou moins limpide. Toute critique, après avoir su reconnaître l'altérité de l'être ou de l'objet vers lesquels elle se tourne, sait développer à ce sujet une réflexion autonome et trouve pour l'exprimer un langage qui marque avec vigueur sa différence[7].

Ainsi définie, la critique devient un acte interprétatif qui ouvre la voie à la connaissance réfléchie d'une œuvre.

La théorie littéraire comporte des modèles conceptuels et des méthodes qui permettent de mieux comprendre l'objet étudié (le texte). Le Département des littératures de langue française de l'Université de Montréal, dans le cadre du cours FRA 2000, distingue par commodité quatre principales façons d'aborder un texte[8]. Premièrement, la critique peut tenter de le décrire (en analysant ses opérations, ses mécanismes, sa disposition). Les diverses écoles de sémiotique, de poétique, de stylistique et de rhétorique, ainsi que les approches issues de la linguistique (théories de l'énonciation, pragmatique) ont une telle visée. Deuxièmement, la critique peut essayer d'appréhender le texte à partir des relations qu'il entretient avec d'autres textes. C'est ce que permettent les concepts de dialogisme et d'intertextualité, ce que proposent l'esthétique de la réception, la génétique et la théorie des genres. Une troisième avenue consiste à situer le texte dans son contexte historique, politique et social. L'histoire de la littérature, l'histoire des idées et des mentalités, les études féministes, les *cultural* et les *gender studies*, la sociologie et la sociocritique relèvent de ce type d'approche. Signalons enfin l'approche thématique, ainsi que les méthodes inspirées par la psychanalyse, l'herméneutique, la

---

[7] Jean Starobinski, « La littérature. Le texte et l'interprète », *Faire de l'histoire*, vol. 2, Paris, Gallimard, 1974, p. 174.

[8] Est reprise ici la division proposée par Lucie Bourassa, Daniel Chartier et Isabelle Décarie dans *Le guide de l'étudiant*. *FRA 2000 Théories et méthodes critiques; FRA 2001 Programme de lectures critiques*, Département d'études françaises de l'Université de Montréal, 2000-2001.

phénoménologie et la déconstruction. Chacune de ces approches vise à produire une lecture du texte, une interprétation. Il faut souligner la fécondité, mais aussi les limites des échanges conceptuels de l'une à l'autre de ces méthodes.

**RÉFÉRENCES**

Angenot, Marc *et al*., *Théorie littéraire. Problèmes et perspectives*, Paris, PUF, 1989. Cote : PN 45 T47 1989

Barsky, Robert, *Introduction à la théorie littéraire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997. Cote : PN 81 B37 1997

Bergez, Daniel *et al*., *Introduction aux méthodes critiques pour l'analyse littéraire*, Paris, Bordas, 1990. Cote : PN 81 I585 1990

Bergez, Daniel, Violaine Géraud et Jean-Jacques Robrieux, *Vocabulaire de l'analyse littéraire*, Paris, Dunod, 1994. Cote : REF P 302.5 B47 1999

Bordas, Eric, *et al., L'analyse littéraire. Notions et repères*, Paris, Nathan, 2002. Cote : P 302.5 A53 2002

Bradbury, Malcolm et David Palmer, dir., *Contemporary Criticism*, London, Edward Arnold, 1970. Cote : PN 85 C66

Delcroix, Maurice et Fernand Hallyn, dir., *Méthodes du texte. Introduction aux études littéraires*, Paris/Gembloux, Duculot, 1987. Cote : PN 45 M485 1987

Dessons, Gérard, *Introduction à la poétique. Approches des théories de la littérature*, Paris, Dunod, 1995. Cote : PN 1043 D475 1995

Duchet, Claude et Stéphane Vachon, dir., *La recherche littéraire : objets et méthodes*, Paris/Montréal, CCIFQ/XYZ éditeur, 1998. Cote : PS 8007 R427 1998

Eagleton, Terry, *Critique et théorie littéraires : une introduction*, Paris, PUF, 1994. Cote : PN 45 E1312 1994

Easthope, Anthony et Kate McGowan, dir., *A Critical and Cultural Theory Reader*, Toronto / Buffalo, University of Toronto Press, 1992. Cote : PN 81 C736 1992

Jarrety, Michel, *La critique littéraire française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1998. Cote : PQ 71 J37 1998

Jeandillou, Jean-François, *L'analyse textuelle*, Paris, Armand Colin, 1997. Cote : P 302 J43 1997

Makaryk, Irena R., dir., *Encyclopedia of Contemporary Literary Theory. Approaches, Scholars, Terms*, Toronto, University of Toronto Press, 1993. Cote : REF PN 81 E53 1993

Naugrette, Catherine, *L'esthétique théâtrale*, Paris, Nathan, 2000. Cote : PN 2039 N38 2000

Ravoux Rallo, Élisabeth, *Méthodes de critique littéraire*, Paris, Armand Colin, 1993. Cote : PN 81 R388 1993

Roger, Jérôme, *La critique littéraire*, Paris, Dunod, 1997. Cote : PN 81 R64 1997

Schmitt, Michel P. et Alain Viala, *Savoir-lire : Précis de lecture critique*, Paris, Didier, 1982. Cote : PN 83 S36 1986

Thumerel, Fabrice, *La critique littéraire*, Paris, Armand Colin, 1998. Cote : PN 81 T48 1998

Wellek, René et Austin Warren, *La théorie littéraire*, Paris, Seuil, 1971. Cote : PN 45 W4412 1971-1972

## 2. TRAVAUX ET EXAMENS : RÈGLES ET TECHNIQUES

Cette section présente les types de travaux et d'exercices les plus fréquemment exigés d'un étudiant en lettres. Elle explique en quoi consiste chaque type d'exercice et de travail, quels en sont les objectifs, le sens, les usages, quelles sont les qualités que l'étudiant doit rechercher et les erreurs qu'il doit éviter; elle donne également une liste d'ouvrages de référence à consulter au besoin. Son but n'est que de fournir des indications générales utiles à la préparation des travaux (ou des exercices); elle ne saurait cependant remplacer les consignes particulières de chacun des professeurs.

### 2.1. Fiches de lecture

Les fiches de lecture servent d'aide-mémoire et de repère; ces traces écrites permettent de retrouver rapidement les éléments d'un texte qui ont été jugés importants lors de la lecture et de les situer. Les suggestions de contenu et de structure des fiches qui suivent sont données à titre indicatif. Les fiches de lecture sont personnelles; bien qu'elles varient en fonction des consignes données en classe, elles doivent répondre aux besoins et aux intérêts de l'étudiant.

L'étudiant devra mettre au point un système pour le classement de l'ensemble de ses fiches. Par exemple, l'initiale du nom de l'auteur ou l'abréviation du titre de l'œuvre peut apparaître sur chaque fiche relative à cet auteur ou à cette œuvre. S'il choisit de désigner ses fiches de cette façon, l'étudiant devra faire une fiche bibliographique, sur laquelle doit être scrupuleusement inscrite la référence bibliographique exacte et complète : le prénom et le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, le lieu d'édition, la maison d'édition, l'année de publication et l'année de la première publication si elle est différente. Ceci permet d'identifier clairement le texte et l'édition utilisée. Cette fiche bibliographique regroupe également les éléments communs, ce qui évite de les répéter sur chacune des fiches suivantes.

### 2.1.1. Fiches de lecture d'œuvres littéraires

Sur les fiches de lecture d'œuvres littéraires, outre les références bibliographiques (abrégées ou complètes, selon le système choisi), les notes portent sur cinq types d'informations:
1. une présentation brève de l'auteur (sa vie, son époque, ses principales œuvres);
2. un résumé de l'œuvre (action, intrigue, lieu, temps, personnages) ou de sa thématique dans le cas des recueils de poèmes ou d'essais (principe d'unité qui régit le recueil);
3. des remarques sur le contexte historique et culturel;
4. des observations sur la forme, le genre, le style, la langue, etc.;
5. un choix de citations commentées.

Chaque type de fiche laisse également place à des notations personnelles qui témoignent de la lecture singulière de l'œuvre (commentaires, remarques, questions, citations, définitions, etc.), et qui sont habituellement regroupées dans la dernière section de la fiche.

#### a. Le roman, la nouvelle, le récit

Selon le degré de spécialisation recherché, la fiche peut contenir aussi les éléments suivants : les principaux thèmes abordés dans le texte; les idées, les valeurs et les positions morales de l'auteur; la composition plus précise du texte (il peut s'agir d'un plan, ou encore d'un résumé de chaque chapitre qui tienne compte de l'action, du temps écoulé, des lieux et des personnages); le portrait (les traits caractéristiques) des principaux personnages avec renvois précis aux numéros des pages; la présentation des personnages secondaires; la description des liens qui unissent entre eux les différents personnages; le statut du narrateur (la voix qui raconte l'histoire). L'étudiant pourra proposer ensuite des éléments d'analyse de la langue et du style, établir des liens entre l'œuvre lue et d'autres textes, faire état du succès ou de l'insuccès de l'œuvre au moment de sa parution et par la suite, de sa réception et de sa fortune littéraire, de son influence dans le milieu littéraire.

**RÉFÉRENCES**

Chartier, Pierre, *Introduction aux grandes théories du roman*, Paris, Bordas, 1996, [1990]. Cote : PN 3331 C48 1996

Reuter, Yves, *Introduction à l'analyse du roman*, Paris, Bordas, 1991. Cote : PN 3331 R48 1991

Valette, Bernard, *Le roman. Initiation aux méthodes et aux techniques modernes d'analyse littéraire*, Paris, Nathan, 1992. Cote : PN 3353 V34 1992

### b. La pièce de théâtre

En plus des cinq types d'informations notées habituellement, le lecteur indique de quel type de pièce il s'agit (drame, tragédie, comédie, etc.), puis il présente chaque acte, éventuellement scène par scène, pour résumer l'action (progression, obstacles, rebondissements, nœud et résolution).

S'il le souhaite, le lecteur peut noter les éléments spatio-temporels en tenant compte des didascalies (ou indications scéniques), des changements de décor, de l'espace scénique et des ellipses temporelles; recenser les thèmes essentiels de la pièce, les idées, les valeurs et les positions morales de l'auteur; relever les traits formels (dialogues, monologues, récits, respect ou non des règles classiques, etc.); présenter les personnages principaux en précisant les liens qu'ils entretiennent avec les personnages secondaires et leur temps de présence sur scène; il peut également souligner les effets d'intertextualité, étudier la langue et le style (niveaux de langage et, le cas échéant, éléments de versification), donner des informations sur le succès ou l'échec de la pièce lors de sa création, son accueil, sa fortune et son influence littéraire, et noter les choix interprétatifs des mises en scène marquantes depuis sa création.

**RÉFÉRENCES**

Ryngaert, Jean-Pierre, *Introduction à l'analyse du théâtre*, Paris, Bordas, 1991. Cote : PN 1663 R95 1991

Ubersfeld, Anne, *Lire le théâtre I, II (L'école du spectateur), III (Le dialogue de théâtre),* Paris, Belin, coll. « Lettres SUP », 1996, 237 p., 318 p. et 217 p. Cotes : I : PN 1707 U234 1996
II : PN 1707 U232 1981
III : PN 1707 U233 1996

## c. Le recueil de poèmes

Contrairement aux fiches précédentes, les fiches sur la poésie ne se poursuivent pas par un résumé, mais plutôt par une description de la composition du recueil. Le lecteur note habituellement l'ordre et l'enchaînement des textes poétiques, les différentes parties et le nombre de poèmes compris dans chacune d'elles, le principe d'unité qui régit le recueil, le genre (didactique, épique, lyrique, etc.), le courant (baroque, romantique, surréaliste, etc.), les principaux thèmes (nature, amour, mort, folie, etc.), les images (la chevelure, les chats, etc.) et leur fréquence. Les éléments formels doivent être indiqués : type de poèmes (rondeau, sonnet, élégie, forme libre), de strophes (quatrain, tercet, distique), de vers (alexandrin, décasyllabe, octosyllabe, libre), de rimes (riches, suffisantes, pauvres) et leur ordre (embrassées, croisées, plates). Des références à d'autres œuvres, à la réception et à la fortune du recueil de poésie peuvent aussi être indiquées.

**RÉFÉRENCES**

Dessons, Gérard, *Introduction à l'analyse du poème*, Paris, Bordas, 1996, [1991]. Cote : PN 1031 D47 1996

Leuwers, Daniel, *Introduction à la poésie moderne et contemporaine*, Paris, Bordas, 1998, [1990]. Cote : PN 1163 L48 1998

Vaillant, Alain, *La poésie. Initiation aux méthodes d'analyse critique des textes poétiques*, Paris, Nathan, 1992. Cote : PN 1126 V34 1992

**d. L'essai**

Les fiches sur les essais littéraires sont semblables à celles qui portent sur la poésie. L'étudiant décrit la composition du recueil (ordre et enchaînement des parties, nombre d'essais compris dans chacune des parties), présente les idées directrices et les principaux sujets traités. Il devra porter une attention particulière à l'originalité des idées proposées dans l'ensemble du recueil et aussi à la facture des essais, à la manière souvent assez libre qu'a l'auteur d'aborder les sujets (narration, digression, argumentation, images, références et citations, subjectivité et objectivité, etc.), et à son style plus personnel (raillerie, ironie, pointes, emportement, lyrisme, etc.). L'étudiant peut également préciser en quoi le recueil se rattache à la tradition essayistique ou s'en distancie, quelles ont été sa réception critique et sa fortune littéraire.

**RÉFÉRENCES**

Tremblay, Yolaine, *L'essai. Unicité du genre, pluralité des textes*, Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, 1994. Cote : PN 4500 T74 1994

Ravoux Rallo, Élisabeth, *Le deug de lettres modernes*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 45-56. Cote : PQ 63 F7 R38 1992

**2.1.2. Fiches de lecture de textes théoriques ou critiques**[9]

La fiche de lecture d'un texte théorique ou critique doit indiquer clairement l'auteur, le titre et commencer par la référence bibliographique du texte lu (et les pages s'il s'agit d'un article tiré d'une revue ou d'un ouvrage collectif). Sur chacune des fiches, la référence peut être complète ou encore abrégée, si l'étudiant choisit de faire une fiche bibliographique où les informations communes à toutes les fiches d'une même œuvre sont rassemblées. Ce type de fiche peut comporter six grandes sections.

---

[9] Le modèle de fiches pour les textes critiques présenté ici reprend celui proposé par Lucie Bourassa, Daniel Chartier et Isabelle Décarie dans *Le guide de l'étudiant. FRA 2000 Théories et méthodes critiques; FRA 2001 Programme de lectures critiques*, Département d'études françaises de l'Université de Montréal, 2000-2001. Lire ce *Guide de l'étudiant* pour avoir des explications plus détaillées.

La première sert à dégager les propositions implicites ou explicites (les postulats) qui sous-tendent le raisonnement ou la réflexion de l'auteur.

La deuxième permet de cerner la visée et l'objet du texte. La visée correspond à l'objectif du texte, à ce que l'auteur se propose de faire.

La troisième section établit le plan du texte et les grandes étapes de la réflexion. Il s'agit de découper le texte en fonction des principales articulations logiques de la réflexion de l'auteur. Une fois ce découpage fait, il convient de résumer les idées principales exposées dans chacune des parties du texte, en incluant l'introduction et la conclusion.

La quatrième section énumère les différents éléments qui aident à situer le texte dans son contexte et à comprendre les effets d'intertextualité. Il faut aussi indiquer les références utilisées par l'auteur dans son texte, les travaux, les études, les écrivains et les théoriciens auxquels il fait allusion en prenant soin de les regrouper par catégories (histoire littéraire, philosophie, anthropologie, psychanalyse, etc.), ce qui permet de reconstituer l'horizon culturel et intellectuel de l'auteur. L'étudiant peut ensuite établir ses propres liens entre les différents textes lus (comprendre, par exemple, en quoi tel critique est l'héritier de tel autre, ou comment l'un s'oppose aux théories de l'autre), afin d'avoir une compréhension plus globale des enjeux critiques et de situer les théoriciens les uns par rapport aux autres.

La cinquième section porte sur les concepts et notions clés employés par l'auteur, les termes spécifiques à une approche critique, les mots inconnus ou qui posent problème; elle permet à l'étudiant de constituer son propre glossaire de critique littéraire[10].

La dernière section, constituée d'observations diverses, permet de regrouper les notes personnelles sur le texte, les commentaires et les observations sur l'écriture, le style, le raisonnement, l'argumentation de l'auteur et toute autre information jugée pertinente.

---

[10] Sur la manière de procéder, voir la section 1.3.

### 2.1.3. Fiches de lecture documentaire

Les fiches de lecture documentaire (sources critiques) sont rédigées par l'étudiant à partir de ses notes de lecture lorsqu'il prépare un travail de recherche. Il doit avoir déterminé auparavant le sujet de la recherche et avoir une idée du plan qu'il entend suivre. Ces fiches permettent de recueillir des données et des renseignements qui éclairent le sujet, nourrissent la réflexion, confirment ou infirment la position avancée. L'étudiant devrait d'abord préparer une fiche de lecture critique (en reprenant seulement les quatre premières sections énumérées ci-dessus) et indiquer clairement en tête de fiche le nom de l'auteur, le titre du texte, la référence bibliographique et sa cote à la bibliothèque (dans le cas d'un ouvrage emprunté). Une fois qu'il a présenté, résumé et situé le texte qui comporte des références utiles, il devrait désigner les fiches suivantes en fonction du sujet ou de l'idée retenue (normalement, il n'y a qu'une idée par fiche).

Il y a trois principales façons de conserver de l'information sur une fiche de lecture documentaire. Premièrement, l'étudiant peut procéder par la citation directe. Il s'agit en ce cas de recopier exactement un extrait ou une définition jugés particulièrement importants, ou un passage qui résume parfaitement les principales idées défendues par l'auteur, en tenant compte de la ponctuation et des erreurs s'il y a lieu (dans ce cas, le [*sic*] est employé). Lorsqu'il tronque une citation, l'étudiant doit utiliser les points de suivi entre crochets […]; lorsqu'il cite une citation de seconde main, il doit prendre soin d'indiquer les deux sources[11]. Une deuxième méthode consiste à reformuler les idées de l'auteur, soit dans un résumé soit dans une note de synthèse. L'étudiant devra être attentif à bien respecter la pensée de l'auteur, à ne pas la dénaturer ni à l'employer hors propos. Il est important qu'il indique précisément la ou les pages dont il s'est inspiré pour écrire ces quelques lignes. La troisième forme de fiche privilégie les notes personnelles : elle regroupe les impressions, les commentaires, les idées, les liens que l'étudiant établit suite à sa lecture. Les références aux passages auxquels il fait allusion doivent être clairement indiquées.

---

[11] Sur l'art de la citation et sa présentation consulter les sections 3.2. et 4.3.

**RÉFÉRENCE**

Boucher, Raymond et Marcel Mignault, *Les étapes de la rédaction d'un travail en bibliothèque*, La Pocatière, Société du stage en bibliothéconomie, 1978, [1964]. Cote : LB 2369 B68 1978

## 2.2. Résumé d'un texte argumentatif

Le résumé est le condensé d'un texte; l'étudiant doit le rédiger dans ses propres mots, en respectant l'énonciation de l'auteur. Cet exercice consiste à reprendre en le resserrant le contenu du texte (les principaux arguments, leur enchaînement et leur articulation logique). Le résumé restitue de façon concise le propos de l'auteur, ses idées essentielles et ses conclusions selon le plan même du texte. Le résumé ne doit contenir aucune citation ni exemple; il ne doit pas non plus tomber dans la paraphrase. Il doit être composé de phrases simples et claires, adopter un style sobre et neutre, et faire abstraction de tout commentaire, opinion, remarque personnelle ou jugement critique. Pour faire un bon résumé, l'étudiant doit avoir lu le texte plusieurs fois, l'avoir étudié et compris. Les lectures successives lui permettent de se familiariser avec le texte, d'en avoir une compréhension globale; de repérer les mots clés, de distinguer les idées importantes des idées secondaires, l'essentiel de l'accessoire, de dégager les principales parties; de cerner les articulations logiques du texte, l'ordre de présentation des idées, le mouvement de la pensée. La longueur du résumé peut varier en fonction des exigences du professeur.

**RÉFÉRENCES**

Arambourou, Charles, François Texier et Francis Varoye, *Guide du résumé de texte*, Paris, Hachette, 1991. Cote : PQ 53 A72 1991

Morfaux, Louis-Marie et Roger Prévost, *Résumé et synthèse de textes. Méthodes et textes d'application*, Paris, Armand Colin, 1984. Cote : PQ 53 M66 1984

Sabbah, Hélène, *Le résumé : définitions, méthodes, exercices, mots clés, corrigés*, Paris, Hatier, 1991. Cote : PC 2477 S23 1991 vol.1 et 2

## 2.3. Compte rendu critique d'un texte argumentatif

Le compte rendu critique conjugue deux opérations intellectuelles : un résumé dont les qualités doivent être la précision, la clarté et l'exactitude du propos, et une lecture critique qui doit s'appuyer sur des arguments solides, illustrés par des renvois au texte. Il s'agit pour l'étudiant de présenter un texte en repérant l'objet de la réflexion, les idées principales, l'argumentation, l'articulation logique, ainsi que les éléments de conclusion. Fidèle à la pensée de l'auteur, le compte rendu reprend l'argumentation du texte sans nécessairement en reproduire le plan; il respecte l'importance accordée à chacune des idées développées. Cette première opération s'accompagne d'un commentaire critique qui doit à la fois éclairer le texte et mettre en valeur la qualité du jugement de l'étudiant. Ce dernier rapporte objectivement les faits et les idées, et prend position face au texte. Le commentaire critique peut porter sur divers aspects du texte : la validité des prémisses, la rigueur méthodologique ou ses lacunes, la nature et la présentation des arguments, la valeur des références utilisées, la pertinence des exemples. Le choix des aspects retenus doit permettre de faire ressortir les points forts du texte et, le cas échéant, ses failles.

**RÉFÉRENCES**

Bordeleau, H. Paul, *Le compte rendu de lecture*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1960. Cote : LB 1050 B67 (à la bibliothèque d'Optométrie).

Géray, Christine, *Le compte rendu de lecture : de l'analyse à la créativité*, Paris, Hatier, 1977. Cote : PN 218 G47

## 2.4. Explication de texte

L'explication de texte consiste en une analyse méthodique et précise d'un texte le plus souvent choisi par le professeur[12]; elle en étudie le sens littéral pour mieux en saisir la signification littéraire. Elle a pour objectif de montrer comment les significations d'un texte se

---

[12] Dans le cas où ce choix appartient à l'étudiant, la délimitation de l'extrait doit permettre d'établir une relation significative entre le passage retenu et l'ensemble de l'œuvre.

déploient et d'éclairer ce processus par une analyse rigoureusement linéaire, phrase par phrase ou vers par vers. Elle exige une grande attention au texte, mais aussi une culture générale et des connaissances théoriques assez étendues puisque l'étudiant doit avoir suffisamment de points d'appui pour mettre au jour les éléments implicites du texte.

L'étudiant doit éviter, dans l'explication de texte, le piège de la paraphrase. Il y parviendra en donnant une structure solide à son travail : l'introduction situera le texte étudié, rappellera les éléments nécessaires à sa compréhension, définira les axes de l'étude; le développement proposera une étude linéaire du texte qui renverra au besoin à des éléments descriptifs (langue, grammaire, rhétorique, style, structure) et interprétatifs (histoire, histoire littéraire et culturelle, histoire des mentalités et des idées, sociologie, thématique); la conclusion dégagera des résultats clairs de l'analyse et mettra en lumière l'intérêt du texte étudié. Elle permettra d'établir des rapports entre l'extrait étudié et l'ensemble de l'œuvre d'où celui-ci est tiré. Cette méthode, qui permet de trouver la spécificité et les traits distinctifs de l'œuvre, s'applique à l'étude de textes autant poétiques et dramatiques que narratifs, et peut se faire aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Le plan général d'une explication de texte comprend une introduction qui situe l'œuvre dans son contexte historique et culturel; un découpage qui annonce les grandes étapes de l'explication; la formulation d'une question soulevée par le texte; un commentaire linéaire puis une conclusion.

**RÉFÉRENCES**

Bergez, Daniel, *L'explication de texte littéraire*, Paris, Dunod, 1996 [1989]. Cote : PQ 53 B475 1996

Gicquel, Bernard, *L'explication de textes et la dissertation*, Paris, PUF, 1993. Cote : PQ 53 G53 1999

Labre, Chantal et Patrice Soler, *Méthodologie littéraire*, Paris, PUF, 1995. Cote : PQ 53 L33 1995

Preiss, Axel et Jean-Pierre Aubrit, *L'explication littéraire et le commentaire composé*, Paris, Armand Colin, 1994. Cote : PQ 53 P74 1994

### 2.5. Commentaire composé

Le commentaire composé porte sur la signification des différents procédés littéraires d'un texte; ce commentaire est articulé autour de points saillants du texte, déterminés par l'étudiant. Le texte à commenter est imposé; parfois le libellé du travail comprend des recommandations ou des pistes de lecture.

Le commentaire composé portant sur la construction du sens par les différents procédés littéraires, il ne peut être un résumé ou une paraphrase du « contenu » du texte. L'étudiant doit avancer des idées, les expliquer, les prouver en intégrant des renvois à l'œuvre. Le commentaire est organisé, raisonné et progressif, ce qui signifie qu'il doit comprendre des parties cohérentes, liées entre elles par une progression logique. Les lignes de force ou axes de lecture du texte sont dégagés par l'étudiant; sa lecture doit à la fois rendre compte, au plus près du texte, des différents éléments significatifs et s'organiser de façon synthétique et personnelle, selon la logique de l'interprétation retenue. Les recommandations qui figurent à l'occasion dans le sujet peuvent être utilisées pour structurer le développement, mais l'étudiant n'est pas forcément tenu de s'y conformer (à moins que le libellé du sujet ne l'exige).

Un commentaire composé comporte une introduction et une conclusion encadrant un développement (ou corps du devoir) dont le plan varie selon le texte commenté, et surtout selon le lecteur, qui doit proposer une analyse à la fois représentative de l'œuvre et révélatrice d'une lecture originale. L'étudiant doit commencer par relever le genre, la temporalité, la spatialité, la structure du texte, les procédés littéraires de toutes sortes (narration, dialogues, jeux de scène, versification, figures de style, lexique, enchaînement, représentation, etc., pour autant qu'ils contribuent aux effets de sens) et retenir les plus importants, ceux qui font la spécificité du texte, pour ensuite les regrouper autour de questions ou de centres d'intérêt. Quant à la progression logique, elle peut prendre plusieurs formes. Il est possible de suivre les pistes proposées dans le libellé du sujet (s'il s'en trouve), sinon l'étudiant doit créer la structure du développement à partir de sa lecture et de ses acquis théoriques. Des observations sur le style, l'histoire, l'esthétique, la langue de l'œuvre peuvent enrichir le commentaire; ces éléments peuvent aussi servir à structurer son développement. La progression du

développement peut se faire selon un ordre croissant ou décroissant : des remarques les plus simples aux plus complexes, des plus synthétiques aux plus analytiques, des plus descriptives aux plus subjectives (ou l'inverse); selon les différents éléments structurels du texte ou selon les effets de sens (à condition de ne pas séparer le fond de la forme et de donner à l'ensemble la cohérence d'un mouvement logique).

**RÉFÉRENCES**

Désalmand, Paul et Patrick Tort, *Vers le commentaire composé*, Paris, Hatier, 1986. Cote : PQ 53 D47 1987

Fourcaut, Laurent, *Le commentaire composé*, Paris, Nathan, 1992. Cote : PQ 53 F688 1992

Preiss, Axel et Jean-Pierre Aubrit, *L'explication littéraire et le commentaire composé*, Paris, Armand Colin, 1994. Cote : PQ 53 P74 1994

## 2.6. Travail écrit : dissertation, essai

La dissertation est un texte argumentatif organisé selon des règles précises; elle porte habituellement sur un sujet imposé (mais il arrive que le choix du sujet soit laissé à l'étudiant). Qu'il soit imposé ou libre, le sujet doit être traité de façon à la fois personnelle, rigoureuse et logique. Toutes les parties du sujet doivent être abordées, et seul le sujet doit figurer dans le développement : aucune digression n'y est permise. Cet exercice n'est pas exclusivement littéraire — la dissertation peut aussi porter sur un sujet en philosophie, en sciences humaines, en fait sur tout sujet, qu'il soit restreint ou d'ordre général. La dissertation en études littéraires peut prendre comme objet un extrait d'œuvre, une œuvre complète ou plusieurs œuvres. Dans le cas où le choix des œuvres est laissé à l'étudiant, on parle de dissertation de culture générale; l'étudiant doit puiser dans l'ensemble de ses lectures et connaissances pour construire son argumentation et l'étayer par des exemples.

S'il est possible de distinguer plusieurs types de dissertation, elles ont toutes en commun un même schéma : une introduction; un développement ou corps du devoir; une conclusion. Le nombre de plans pour le développement est limité; le choix du plan dépend à la fois du libellé du sujet, du texte littéraire sur lequel porte le sujet (le cas échéant) et du point de vue choisi par l'étudiant. Parfois le libellé du sujet suggère, recommande ou exige l'adoption d'un plan particulier[13].

La rédaction d'une dissertation nécessite un travail préparatoire qui comprend :

— la lecture et la compréhension du sujet en chacune de ses parties, une réflexion critique sur les questions qu'il pose;

— la recherche d'arguments de réponse et d'éléments de preuve dans le ou les textes à l'étude et dans sa culture personnelle;

— l'organisation des arguments et des éléments dans un plan approprié.

Il est recommandé de ne commencer la rédaction qu'une fois le plan établi.

D'autres types de travaux se rapprochent de la dissertation, entre autres l'essai, qui désigne, par analogie avec le genre littéraire du même nom (mais avec lequel il ne doit pas être confondu), un travail écrit plus libre que la dissertation. Il convient de s'informer des exigences pour ces travaux, lesquelles varient d'un professeur à l'autre.

**RÉFÉRENCES**

Genette, Gérard, « Rhétorique et enseignement », *Figures II*, Paris, Seuil, 1979, [1969]. Cote : PQ 2667 E53 F52 1979

Huisman, Denis *et al.*, *L'art de la dissertation littéraire*, Paris, Enseignement supérieur, 1975, [1960]. Cote : PQ 63 F7 H85 1975

Rohou, Jean, *Les études littéraires. Méthodes et perspectives*, Paris, Nathan, 1993. Cote : PN 59 R64 1993

---

[13] Voir à ce sujet la section 2.8. sur les plans.

Scheiber, Claude, *La dissertation littéraire*, Paris, Bordas, 1989. (Au moment d'aller sous presse, ce livre ne fait pas partie de la collection de la bibliothèque des lettres et des sciences humaines.)

**2.7. Exposé oral**

Plusieurs types d'exercices peuvent donner lieu à une présentation orale : explication de texte, commentaire composé et autres, selon la consigne du professeur. Le schéma général de l'exposé, le plan de son développement et son contenu reprennent donc ceux des travaux écrits, mais l'entrée en matière et la conclusion sont plus succinctes. Il est bon que l'exposé comprenne quelques éléments plus « concrets » (comme des passages à citer, des documents à lire, à écouter ou à regarder), de façon à soutenir l'attention de l'auditoire.

L'exposé oral est un acte de communication où l'étudiant s'adresse à un auditoire (un professeur, un jury ou l'ensemble de la classe). Aussi, plutôt que de lire un texte, il est préférable de se servir de fiches sur lesquelles s'appuyer pour s'adresser librement à l'auditoire. En plus de préparer ce matériel (fiches, citations, documents), l'étudiant doit mémoriser la structure générale de l'exposé, ses principaux points de repère et les détails de l'argumentation. Quant aux documents, ils ne doivent être utilisés que si leur contenu est réellement approprié et profitable à l'exposé.

Sans être celle d'un texte rédigé, la langue de l'exposé doit être correcte et le vocabulaire très précis, mais pas trop spécialisé (à moins qu'il soit connu de tous) ni familier. Il faut porter une attention particulière à l'argumentation lors de la préparation : l'enchaînement logique des phrases et des idées n'est pas moins important dans un exposé oral que dans un travail écrit; une argumentation est d'autant plus aisée et intéressante à écouter qu'elle est bien construite. Il est important que l'exposé n'excède pas le temps imparti à l'exercice : il faut donc en ajuster la longueur. Les ouvrages qui suivent contiennent des conseils techniques, entre autres sur la posture, la voix, la prononciation, le débit.

**RÉFÉRENCES**

Buchillet, Catherine, *Prendre la parole : Guide pratique*, Paris, INSEP Éditions, 1987. Cote : PN 4123 B83 1987

Charles, René et Christine Williame, *La communication orale*, Paris, Nathan, 1988. Cote : P 95 C495 1994 (à la bibliothèque EPC-Bio).

Girard, Francine, *Apprendre à communiquer en public*, Saint-Hilaire, Éditions La Lignée, 1985, [1982]. Cote : PN 4123 G57 1985

Lequenne, Marc, *Bien parler en public*, Paris, Éditions de l'organisation, 1985. Cote : PN 4123 L46 1985

## 2.8. Schéma d'un travail et types de plans

L'élaboration du plan est une étape essentielle dans la rédaction d'un travail, qu'il soit fait en classe ou à la maison. Avant de rédiger, il est nécessaire de faire un plan comprenant les arguments principaux, les sources, le contenu général de chacun des paragraphes; il faut ensuite détailler le développement, en indiquant les passages à citer et les idées secondaires, par exemple.

Selon certains guides méthodologiques, le schéma englobe tout le travail (introduction, développement ou corps du devoir, conclusion), alors que le plan ne concerne que la structure du développement. Le schéma comprend deux parties dont la composition varie assez peu : l'introduction et la conclusion. Dans la première partie de l'introduction, l'étudiant peut situer l'auteur et le texte dans l'œuvre de l'auteur, dans un courant, dans l'histoire littéraire; il peut aussi présenter le contexte dans lequel le sujet du travail s'inscrit. Il faut ensuite exposer le sujet autour duquel s'articulent les différentes parties du développement (ce qui peut se faire sous forme de questions directes ou indirectes), et indiquer souplement l'enchaînement des parties. La conclusion demande d'abord de récapituler le développement, de le synthétiser. La deuxième partie de la conclusion permet de faire le point sur le sujet posé en introduction, le cas échéant de répondre aux questions qu'il soulève et d'achever ainsi la progression de l'ensemble. Enfin, il est souhaitable d'ouvrir le sujet sur une question plus vaste, de faire un parallèle, d'évoquer une autre question.

Le sujet du travail est la question qui structure un travail, le problème autour duquel le plan est construit, qui lui donne une direction d'ensemble en lui servant de fil conducteur. C'est l'angle choisi pour aborder un objet (une œuvre littéraire, un thème, etc.). Le sujet du travail doit être formulé en une phrase simple, mais doit aussi pouvoir être l'objet d'un développement et s'ouvrir à plusieurs éléments de réponse.

Le plan est parfois imposé dans les consignes du travail. S'il ne l'est pas, son choix dépend du type de travail, du sujet, des arguments et des éléments de preuve recueillis, et bien sûr du point de vue sur le sujet et de l'organisation que l'étudiant souhaite faire des arguments et des preuves. C'est sur le choix du plan que repose la pertinence de l'argumentation générale.

### 2.8.1. Plan dialectique

Ce type de plan est surtout utilisé pour les dissertations. Il comporte trois parties : la thèse, l'antithèse et la synthèse. Dans la thèse, la proposition formulée dans le sujet est exposée et soutenue par des arguments. L'antithèse qui la suit immédiatement prend un point de vue opposé à la thèse; cette seconde étape consiste à mettre à l'épreuve ce qui avait été affirmé dans la thèse, de façon à soulever des objections sur l'un ou l'autre des aspects de la thèse. La synthèse est l'occasion de confronter la thèse et l'antithèse, de retenir ce qui, dans la thèse, a résisté à l'antithèse. Il s'agit non pas de juxtaposer thèse et antithèse, mais de dépasser la contradiction apparente à laquelle l'étudiant avait abouti, par l'apport d'éléments nouveaux, de nuances ou d'explications de la contradiction. La synthèse est la partie la plus difficile, car l'étudiant doit y rallier les deux thèses opposées en dégageant ce qui est acceptable ou non dans les deux positions, et les dépasser par une proposition plus forte. Pour ce type de plan, la conclusion est plus courte puisque la synthèse la précède immédiatement.

### 2.8.2. Plan inventaire et plan analytique

Le plan inventaire (ou plan analytique, aussi appelé plan par accumulation d'arguments, plan à l'américaine ou plan d'exposition) peut sembler de prime abord le plus simple, car chacun des paragraphes est relativement indépendant des autres. Mais s'il est facile de trouver trois ou quatre arguments différents (et de rédiger autant de paragraphes de développement) pour répondre au sujet ou en discuter, il est toutefois plus difficile d'en faire un tout cohérent. Pour donner une unité au développement, il est nécessaire de ménager une progression dans l'enchaînement des arguments, soit en allant de l'argument le plus faible au plus fort, au plus convaincant, soit en explicitant le cheminement logique qui conduit d'un argument à l'autre. Dans un travail dont le plan est un inventaire, la conclusion est particulièrement importante, car elle est l'occasion de synthétiser et de lier davantage les parties du développement. Certains guides nomment « plan analytique » un plan où les parties se succèdent selon un ordre logique (chronologique, causal, problème-conséquences-solutions, ou quelque autre structure).

### 2.8.3. Plan comparatif

Le plan comparatif est utilisé lorsque, dans le sujet, une comparaison doit être faite entre des œuvres ou entre des éléments semblables (points de vue, principes, formules, théories, etc.). La comparaison demande de dégager des points communs et des différences, et d'en faire ensuite la synthèse. Il existe deux façons principales de construire un plan comparatif. Il est possible de constituer un paragraphe autour de chacun des éléments de la comparaison et d'effectuer la confrontation des éléments dans la dernière partie du développement. On peut aussi dégager d'abord les points communs des éléments à comparer, puis leurs différences (ou l'inverse), et ensuite les mettre en perspective dans un troisième paragraphe. Cette dernière construction de plan est parfois nommée « plan analogique ».

### 2.8.4. Plan syllogistique

Ce plan, construit selon la structure du syllogisme[14], est le plus approprié lorsque le sujet du travail consiste à discuter d'une proposition générale ou littéraire à partir d'un extrait ou d'une œuvre entière. Il s'agit d'abord de définir et d'expliquer la proposition dans un premier temps; de faire une lecture de l'œuvre à partir de la proposition; d'établir un rapport entre la proposition et l'œuvre, et d'en discuter.

**RÉFÉRENCES**

Désalmand, Paul et Patrick Tort, *Du plan à la dissertation*, Paris, Hatier, 1977. Cote : PC 2430 D47 1977

Ravoux Rallo, Élisabeth, *Le deug de lettres modernes*, Paris, Armand Colin, 1992. Cote : PQ 63 F7 R38 1992

Tremblay, Raymond Robert et Yvan Perrier, *Savoir plus. Outils et méthodes de travail intellectuel*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, 2000. Cote : LB 2395 T733 2006

### 2.9. Épreuves et examens

Il n'y a pas de « méthode miracle » pour réussir un examen, chacun a sa propre façon de procéder, en fonction de ses forces et de ses faiblesses. Cela dépend encore du type d'examen qui, en études littéraires, peut varier beaucoup : contrôle de lecture, courtes réponses, développement, travail sur table, avec ou sans notes, etc. Quel que soit le mode d'évaluation, l'étudiant doit relire régulièrement ses notes de cours et ses fiches de lecture afin de se familiariser avec la matière, de l'assimiler et d'en faire une étude active.

L'étude efficace peut se faire de plusieurs façons : souligner les mots clés et les notions importantes, identifier les définitions à mémoriser, les faits, dates, titres et noms propres à retenir, faire une

[14] Le *Petit Robert* définit ainsi le syllogisme : « opération par laquelle, du rapport de deux termes avec un même troisième appelé moyen terme, on conclut à leur rapport mutuel. […] (ex. Tous les hommes sont mortels [majeure], or je suis un homme [mineure], donc je suis mortel [conclusion]).»

synthèse de ses notes, reformuler des notions ou des concepts importants, établir les liens entre les différentes parties de la matière à étudier (cause, effet, conséquence, rapport d'antériorité ou de postériorité), préparer des tableaux comparatifs (similitude, différence, opposition, filiation), situer les informations dans leur contexte puis les unes par rapport aux autres, etc.

Au moment de l'examen, l'étudiant devrait lire attentivement le questionnaire afin d'avoir une vision globale du contenu, de la variété et du nombre de questions, ainsi que de leur degré de complexité. Il est plus prudent de planifier son temps en fonction du nombre de questions, de leur type et de leur pondération. Repérer et suivre les consignes avant de répondre à chacune des questions lui évitera les confusions et les erreurs. Il est important qu'il prenne le temps de bien lire chaque question, qu'il s'assure d'en avoir compris le sens, d'avoir précisé l'objet sur lequel elle porte et les connaissances auxquelles elle se réfère afin d'éviter les développements hors sujet. Il lui faut aussi savoir comment amorcer la réponse et en organiser logiquement les éléments pertinents. L'étudiant devrait prévoir du temps avant la fin de l'examen, pour relire, revoir et corriger au besoin ses réponses, et ainsi éviter les erreurs d'inattention.

### 2.10. Plagiat

Ce délit très grave, susceptible de sanction et pouvant entraîner l'échec (article 30.3 du règlement pédagogique de l'Université de Montréal), survient lorsqu'un étudiant copie des passages du texte d'un auteur ou qu'il s'en attribue indûment les idées. Quelle que soit la forme que le plagiat prenne (partiel, allusif ou total), il est inacceptable, il va à l'encontre de l'honnêteté et de la probité intellectuelles. L'étudiant doit absolument indiquer de façon claire et précise toutes les sources et références, mettre entre guillemets ou en retrait les passages cités[15].

[15] Voir à ce propos les sections 3.2. et 4.3.

## 3. QUALITÉ DE LA LANGUE ET DE LA RÉDACTION

### 3.1. Problèmes et pièges à éviter dans les travaux

À toutes les étapes de l'élaboration d'un travail, l'étudiant veillera tout particulièrement à éviter certains problèmes.

La paraphrase
La paraphrase n'a pas sa place dans un travail, car elle ne fait que reprendre les propos d'un auteur en d'autres mots, sans y ajouter d'information utile, d'appréciation critique ou d'explication pertinente.

La dérive et la digression
Elles se produisent quand le savoir et les informations présentés dans le développement du travail sont hors sujet, ne se rattachent pas directement et nécessairement à l'idée directrice, quand l'étudiant perd le fil conducteur de sa pensée ou se détourne de son propos. Habituellement, ces problèmes de dérive du sujet sont des symptômes d'un mal plus grave : la mauvaise organisation du plan de travail et la difficulté à resserrer les idées autour d'un seul sujet.

La surgénéralisation
La généralisation excessive survient lorsque l'étudiant tente d'appliquer à un ensemble trop vaste des propriétés ou caractéristiques qui relèvent d'un cas spécifique, des observations faites à partir d'un cadre particulier, ce qui a souvent pour conséquence de gommer les nuances et de simplifier le propos à l'extrême.

L'appréciation trop lyrique de l'œuvre, la monumentalisation d'un auteur, l'« opinionite »
L'opinion, dans le cadre d'un travail de recherche, n'a d'intérêt que lorsqu'elle est étayée ou élargie; il ne suffit pas d'émettre une opinion pour qu'elle soit acceptable ou recevable. L'étudiant ne doit pas se contenter de faire connaître son appréciation de l'œuvre sans la justifier par des arguments solides, sans soutenir les idées avancées par des faits vérifiables, sans illustrer ses propos à l'aide d'exemples ou d'extraits tirés du texte, sans faire appel à d'autres critiques ou sans donner ses références. L'opinion non étayée affaiblit considérablement l'argumentation et n'éclaire en rien l'œuvre à l'étude. Le même

problème se pose lorsque l'étudiant célèbre excessivement les mérites littéraires ou le génie d'un auteur.

Le manque de sens critique
Il survient surtout lorsque l'étudiant ne prend pas assez de recul, de distance vis-à-vis du texte qu'il étudie, et ne parvient pas à articuler sa réflexion.

### 3.2. La citation

L'intégration d'une citation dans un texte n'est pas seulement affaire de présentation matérielle. La citation pose la question de l'honnêteté intellectuelle : dans un texte, les passages qui ne sont pas du rédacteur lui-même doivent être distingués par l'usage de guillemets ou de marges plus larges (la citation en retrait[16]). La source de la citation doit être indiquée en bas de page, pour la même raison et aussi pour que le lecteur puisse s'y référer facilement.

La citation ne remplace pas la réflexion, elle lui sert de preuve, d'exemple, elle vient ponctuer un discours dont elle dépend et non pas remplir un vide ni diluer l'argumentation. La citation doit s'imposer par sa pertinence là où elle est insérée. Si la citation inappropriée est à éviter, il faut aussi se garder de ne citer aucun ouvrage. Les travaux universitaires relèvent d'un savoir sur la littérature; un étudiant doit se situer par rapport à ce savoir et l'intégrer dans sa réflexion, et ce rôle revient entre autres à la citation. La fonction de la citation varie quelque peu selon le type de travail dans lequel elle s'insère et selon sa place dans le discours citant : une citation peut expliquer un fait, servir d'exemple ou de preuve à une affirmation, compléter une réflexion, la pousser plus loin, venir appuyer un argument, etc.

Un travail dont l'objet est de rendre compte d'un autre texte (comme l'explication de texte, le compte rendu critique, le commentaire composé et, dans certains cas, la dissertation) est ponctué de citations, dont la plupart servent d'exemple. Mais dans le cas de ces

---

[16] Les citations de une à trois lignes sont placées entre guillemets et intégrées au paragraphe. Celles de quatre lignes et plus restent sans guillemets et sont placées en retrait, c'est-à-dire dans un paragraphe distinct, dont les marges de droite et de gauche sont plus larges que celles du reste du texte.

types de travaux comme dans les autres, le discours citant ne doit jamais être la simple paraphrase de l'œuvre à l'étude. L'étudiant ne prend que les appuis nécessaires pour suivre le fil de son argumentation. Que l'étudiant explique, commente ou disserte, sa pensée doit se faire sentir en chaque point du discours. Et s'il est permis de citer assez abondamment dans ces types de travaux, seuls les passages les plus représentatifs et les plus éclairants doivent être retenus. Bien sûr, ces citations ne se suffisent pas en elles-mêmes : elles doivent être commentées et mises en rapport avec l'argumentation.

Dans les autres types de travaux, les citations sont nécessairement moins nombreuses et elles jouent des rôles divers. Elles ne dispensent pas davantage de la réflexion; elles doivent être choisies pour leur originalité et pour leur pertinence dans l'argumentation; elles doivent aussi arriver à point. Les passages cités à titre d'exemple ou de preuve relèvent en général de la catégorie des faits (ces faits peuvent être textuels). Une proposition théorique peut alimenter une argumentation, mais non pas la remplacer ni lui servir de preuve et encore moins de caution (ce qu'on appelle l'argument d'autorité). L'étudiant doit viser l'équilibre entre argumentation personnelle et intégration du savoir à son discours.

Par ailleurs, il n'est pas toujours nécessaire de citer directement, surtout dans le cas d'ouvrages théoriques ou critiques. Un passage d'un livre peut être résumé brièvement sans citation; un appel de note à la fin du résumé doit alors indiquer clairement que l'étudiant reprend les idées d'un auteur. Comme pour la citation directe, le numéro de l'appel renvoie à la référence en bas de page (il s'agit alors d'une citation indirecte).

Après le choix de la citation, la partie la plus difficile de cet art est sûrement son intégration au discours. Le respect de quelques règles simples permet de bien insérer une citation. Il est préférable d'éviter de présenter une citation isolée, sauf si c'est absolument nécessaire. La citation est habituellement annoncée par une formule introductive ou insérée dans une phrase matrice.

Exemple à **ne pas** suivre :

> « À dix-huit ans j'ai vieilli. […] Ce vieillissement a été brutal. » Au début de *L'amant* de Marguerite Duras, la narratrice évoque les marques laissées par sa première expérience amoureuse sur son visage. Ce changement ne l'a pas effrayée, au contraire.

Exemples à suivre :

> Au début de *L'amant* de Marguerite Duras, la narratrice évoque les marques laissées par sa première expérience amoureuse sur son visage : « À dix-huit ans j'ai vieilli. […] Ce vieillissement a été brutal. » Ce changement ne l'a pas effrayée, au contraire.
>
> Ou :
>
> Au début de *L'amant* de Marguerite Duras, la narratrice évoque les marques laissées par sa première expérience amoureuse sur son visage, dont le « vieillissement a été brutal ». Ce changement ne l'a pas effrayée, au contraire.

Lorsque le passage cité n'est pas une phrase indépendante (lorsqu'il commence par une minuscule et qu'il ne forme pas une proposition), la ponctuation finale se met à l'*extérieur* du guillemet fermant. Au contraire, lorsque la partie citée est une phrase indépendante (qu'elle forme une proposition complète et qu'elle commence par une majuscule), la ponctuation finale se met à l'*intérieur* du guillemet fermant.

Exemples :

> Colette compare un chat nommé Poum au diable et le fait s'exprimer ainsi : « Je suis le diable et je vais commencer mes diableries sous la lune montante, parmi l'herbe bleue et les roses violacées. » Ce chat a « des cornes de poils blancs, raides, qui fusent hors de [s]es oreilles », et ses yeux sont « vert poison, veinés de brun ».

Lorsque c'est nécessaire, l'étudiant doit modifier le texte original pour que la phrase résultante soit grammaticalement correcte. Il place alors entre crochets les modifications apportées au texte original[17].

Exemples :

> Texte original : « Dans ce journal je ne veux pas dissimuler les autres raisons qui me firent voleur, la plus simple étant la nécessité de manger. »
>
> Texte cité et intégré à une phrase : Le narrateur du *Journal du voleur* de Jean Genet explique qu'il « ne veu[t] pas dissimuler les autres raisons qui [l]e firent voleur, la plus simple étant la nécessité de manger. »

**RÉFÉRENCES**

Fourcaut, Laurent, *Le commentaire composé*, Paris, Nathan, 1992. Cote : PQ 53 F688 1992

Preiss, Axel, *La dissertation littéraire*, Paris, Armand Colin, 1989. Cote : PC 2420 P74 1989

Tremblay, Raymond Robert et Yvan Perrier, *Savoir plus. Outils et méthodes de travail intellectuel*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, 2000. Cote : LB 2395 T733 2006

## 3.3. La note explicative

Le plus souvent, la note de bas de page est l'occasion de donner les références bibliographiques de l'ouvrage dont un passage est cité ou une idée reprise. La note explicative est pour sa part une digression, une explication, un commentaire placé en bas de page. Dans les éditions critiques, la note donne un commentaire ou une interprétation d'un passage difficile, rapporte un fait de la vie de l'auteur, établit un parallèle avec une autre œuvre, etc. La note est

---

[17] Pour les règles d'utilisation des guillemets et des crochets, voir la section 4.3.

l'instrument par lequel l'éditeur applique son savoir — et aussi ses interprétations — à l'œuvre littéraire. La note n'est donc pas superflue et il est essentiel de la lire.

Dans les travaux, la note contient une explication, une justification, un commentaire, une traduction, une analogie, une comparaison, une réflexion, etc.; sa particularité est d'être seconde ou étrangère par rapport à l'argumentation générale, mais aussi d'apporter un éclairage singulier sur un fait, une ouverture sur un autre point de vue, une mise en perspective, une restriction, une nuance. L'utilisation de la note permet donc d'ajouter des réflexions qui peuvent être fort intéressantes mais qui ne s'intègrent pas directement au propos principal. Il est alors facile pour le lecteur de quitter provisoirement l'argumentation du texte pour lire la note et revenir ensuite au texte sans en avoir perdu le fil. La note explicative ne doit évidemment être employée qu'avec modération.

**RÉFÉRENCES**

Blain, Thérèse *et al.*, *Technique de dissertation. Comment élaborer et présenter sa pensée*, Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, 1992. Cote : LB 2369 T42 1992

Tremblay, Raymond Robert et Yvan Perrier, *Savoir plus. Outils et méthodes de travail intellectuel*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, 2000. Cote : LB 2395 T733 2006

## 3.4. Souci de la correction de la langue et de l'expression juste

Dans un travail écrit, la qualité de la langue est d'une grande importance. Pour qu'un travail soit crédible, il faut non seulement que son argumentation soit construite rigoureusement, mais aussi qu'il soit rédigé clairement et sans fautes. Mais comment s'y prendre pour améliorer son français écrit et son style ? Il n'existe pas de réponse simple à cette question. Écrire sans fautes et bien écrire ne sont ni des talents innés ni des qualités impossibles à acquérir. L'apprentissage des règles de base du français écrit est à la portée de tous. Améliorer son style est un travail plus complexe et plus exigeant, mais non une tâche insurmontable.

Qui veut améliorer la qualité de son français écrit trouve de nombreuses méthodes et outils de référence à ce sujet, sans compter les logiciels de correction; des cours de rédaction sont aussi offerts à l'université. Mais il n'existe pas de solution facile; bien écrire est une affaire de souci constant et d'attention à la langue, de curiosité face aux mots et de travail patient avec les ouvrages de référence. S'il est plus profitable de lire avec un crayon, un cahier et un dictionnaire, il est aussi nécessaire d'écrire en ayant à sa portée des dictionnaires de langue, de synonymes, de difficultés, une grammaire, un manuel de conjugaison[18].

Le travail de révision d'un texte ne s'arrête pas à l'étape de la correction des fautes d'orthographe d'usage et d'accord les plus évidentes. La révision comprend aussi la correction d'autres types d'erreurs : concordance des temps, syntaxe (phrases incomplètes, structure des phrases, emploi des prépositions), choix des mots (impropriétés, anglicismes, niveau de langue), etc. Les répétitions de mots et de structures de phrases doivent être évitées; il faut exprimer sa pensée avec justesse et souplesse. À chacune des relectures d'un texte, il faut douter, vérifier dans les ouvrages de référence et reformuler jusqu'à ce que la pensée trouve son expression la plus juste.

### 3.5. Logiciels de correction

De nombreux logiciels de correction ainsi que des modules de correction intégrés à des logiciels de traitement de texte sont disponibles sur le marché. Malgré la succession de « versions améliorées » de ces logiciels, aucun n'est à même de garantir qu'un texte soit écrit sans fautes. Leur qualité et leur efficacité varient grandement; ils sont d'ailleurs eux-mêmes faillibles. Les logiciels peuvent certainement repérer des coquilles, des répétitions, demander au rédacteur de vérifier l'accord d'un mot, mais plus la tâche est complexe, plus le risque d'erreur est grand. Il peut s'avérer utile d'y avoir recours pour une première correction du texte, mais il faut absolument se garder de leur confier entièrement la révision. Le meilleur des logiciels de correction ne remplace pas un lecteur sensible,

---

[18] On peut consulter à ce sujet les références données à la section 1.3.

patient, et dont l'intelligence n'a rien de mécanique. L'étudiant doit donc rester conscient des limites de ces outils et réviser lui-même son travail. D'ailleurs, aucun de ces logiciels ne peut pallier une mauvaise connaissance de la langue; ils ne peuvent que soutenir son apprentissage et guider le rédacteur dans sa révision. Il est possible de régler le niveau de correction de la plupart de ces logiciels et modules; il faut à ce sujet consulter les onglets « Options » ou « Préférences », ou encore le mode d'emploi. Au moment de la rédaction de cette brochure, les deux logiciels de correction suivants sont considérés comme les meilleurs[19].

*Antidote*
Ce logiciel comprend cinq fonctions principales : correcteur (repérage des fautes d'orthographe, de conjugaison et d'accord avec suggestions de correction après analyse du passage); un dictionnaire de la langue de 105 000 mots; un dictionnaire des synonymes, *Le grand druide*, d'environ 1 000 000 de synonymes (54 000 entrées), comprenant des hyponymes, des hyperonymes, des remarques sur l'usage; un conjugateur de verbes; une grammaire (où les règles sont expliquées dans le détail). Ce logiciel s'intègre aux autres logiciels (y compris à ceux de courrier électronique). *Antidote* est très utile en raison de la diversité et de la richesse des outils qu'il offre, très efficace aussi (pour un logiciel), mais en aucun cas infaillible.

*Correcteur 101 Professionnel Symbiose Plus* (version 5); avec dictionnaire *Robert* pour Mac ou *Larousse* pour PC
Ce logiciel comprend plusieurs outils dans sa dernière version : un outil de correction de l'orthographe et de la grammaire (les erreurs sont expliquées dans leur contexte); un dictionnaire *Robert* ou un *Larousse*; un conjugateur, un dictionnaire des synonymes, une grammaire complète en hypertexte, un outil de césure; un système d'alerte pour les pièges de la langue, les anglicismes, les faux amis; une passerelle directe vers le *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office de la langue française, une autre passerelle vers le *Petit Robert* ou le *Larousse* sur cédérom. Les règles des correcteurs et de la grammaire sont tirées du *Bon usage* de Grevisse et Goosse. Différentes configurations du logiciel sont possibles, selon les compatibilités avec

[19] Pour une comparaison des logiciels de correction, consulter la revue *Protégez-vous* de février 1998, sans oublier que des versions plus récentes des logiciels ont été mises au point depuis.

le système d'exploitation. Le correcteur s'intègre aux autres logiciels, y compris à ceux de courrier électronique. Ce logiciel est un outil utile, complet, efficace, mais pas infaillible lui non plus.

**3.6. Ressources disponibles**

Différents types de ressources sont disponibles pour qui veut améliorer son français écrit. D'abord, il convient de mentionner les ouvrages de référence sur la langue. Il est essentiel que l'étudiant se dote de bons outils, qu'il prenne connaissance de leur fonctionnement et de leurs limites et qu'il s'habitue à les consulter très régulièrement[20].

Parfois, une démarche encadrée de plus longue haleine est nécessaire; à ce titre, différents cours de français écrit sont offerts à l'université. Certains cours font partie du programme d'études françaises (comme le FRA 1009); d'autres sont offerts aux étudiants d'autres programmes. Voici les principaux (la description officielle du cours figure entre guillemets).

*Notions de morphologie et de syntaxe* (LNG 1540)
« Principaux concepts et méthodes de l'analyse morphologique et syntaxique en grammaire générative transformationnelle. Application à la structure du mot et de la phrase en français contemporain et analyse de constructions problématiques. »

*Grammaire du français et linguistique* (LNG 2045; préalable : LNG 1540)
« Catégories grammaticales, fonctions et principales structures de la phrase française à la lumière des acquis de la linguistique. »

*Grammaire du français 1* (FRA 1009)
« Révision systématique de la grammaire française, de la nature des mots à la construction de la phrase. Analyse grammaticale. Analyse logique. Notions de rédaction. »

*Le français aujourd'hui* (FRA 1011)
« Analyse de la langue actuelle comme système de formes grammaticales, lexicales, syntaxiques et stylistiques. Exercices individualisés sur les difficultés et les nuances de la langue écrite. »

---

[20] Voir encore, à ce sujet, les références données à la section 1.3.

*La rédaction* (FRA 1013)
« Exercices individuels et analyse collective de problèmes concrets particuliers dans la mise au point de textes. »

*Techniques d'écriture* (FRA 2952G)
« Techniques de rédaction transférables; applications à des textes et à des disciplines variés. Contraction et résumé de textes. Citation, référence, énumération. Monologue, dialogue, expression directe ou indirecte. Point de vue, récit, description. »

*Structuration de textes* (FRA 2953G)
« Analyse et rédaction de textes à caractère analytique, informatif et persuasif : ordre logique des arguments, charnières, enchaînement des idées, constitution du texte, paragraphes. Lecture et analyse d'essais et d'articles. »

*Difficultés du français écrit* (TRA 1005)
« Révision et approfondissement de la connaissance du français écrit (difficultés de linguistique interne). Norme et usage. »

*Interférences linguistiques* (TRA 1015)
« Étude comparée de la démarche et des ressources expressives du français et de l'anglais. Examen des différents types d'interférences (conventions d'écriture, anglicismes…). »

Des cours d'appoint en français écrit sont aussi offerts par correspondance. Trois cours sont proposés selon le niveau de connaissance en français écrit de l'étudiant : le Cours I : Les bases, cours de mise à niveau qui est aussi disponible en version imprimée; le Cours II : Les obstacles, de niveau fin du cégep et début du premier cycle; le Cours III : La haute voltige, destiné aux professionnels de la rédaction et de l'édition. Les tests diagnostiques servant à déterminer le niveau de l'étudiant se trouvent sur le site CAFÉ, ainsi que des informations supplémentaires, entre autres sur l'inscription (à l'adresse http://cafe.etfra.umontreal.ca/). Il est également possible de s'inscrire à des ateliers du Centre de communication écrite pour perfectionner la maitrise de la langue française et les compétences en rédaction (voir à l'adresse http://www.cce.umontreal.ca/).

D’autres ressources d’aide ponctuelle existent. L’Office québécois de la langue française (à l’adresse www.oqlf.gouv.qc.ca) offre plusieurs types de service de dépannage linguistique comme la banque de dépannage linguistique (ou BDL, voir : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html). L’Office québécois de la langue française gère aussi le site du *Grand dictionnaire terminologique*, accessible gratuitement (www.granddictionnaire.com). Enfin, lorsque l’étudiant a consulté différents ouvrages sans trouver de réponse à ses questions, il peut obtenir les services des terminologues de l’OQLF; ce service de consultation terminologique personnalisée est offert au coût de cinq dollars par appel (pour un maximum de dix minutes de consultation); composer le 1-900-565-8899.

Le Conseil international de la langue française gère un site de dépannage linguistique gratuit, appelé OrthoNet (à l’adresse www.sdv.fr/orthonet/). Ce site comprend un lexique de dépannage (qui n’est pas un véritable dictionnaire) donnant des informations sur l’orthographe d’usage et sur l’orthographe réformée, des définitions sommaires, des dérivés, des difficultés d’orthographe et de syntaxe, des notions de conjugaison, des éléments de grammaire. Il est aussi possible de poser des questions à des spécialistes et même de faire corriger une phrase ou un texte (en les envoyant par formulaire avec une adresse courriel de retour).

## 4. PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

La présentation d'un travail doit être soignée, sobre, propre et aérée (interlignes, marges et espaces suffisants entre les paragraphes). Elle est d'autant plus importante qu'elle donne au correcteur une première impression du texte qu'il va lire et atteste le sérieux de l'étudiant. Le texte doit absolument être imprimé (à double interligne), paginé et agrafé. Il faut éviter les trombones et les pince-feuilles parce qu'ils sont dérangeants dans une pile de copies et que les feuilles peuvent facilement se détacher et se mêler aux autres copies. De même, les pochettes, enveloppes, reliures ou cartables, inutiles et encombrants pour le correcteur, sont à proscrire.

### 4.1. Protocole de présentation de la page de couverture

La page de couverture doit indiquer clairement le titre du travail, le nom de l'étudiant, son programme d'étude, son numéro matricule d'étudiant, le nom du professeur, le numéro et le titre du cours, le lieu et la date de remise. Toutes les informations doivent être centrées et écrites à interligne simple, les marges supérieure et inférieure doivent être d'environ 35 mm. Il y a plusieurs façons de disposer ces informations sur la page de couverture. En voici un exemple, à la page suivante.

**Titre complet du travail**
par
Prénom Nom
Programme d’étude
Numéro matricule de l’étudiant

Travail présenté à
Madame / Monsieur Prénom Nom du professeur
Numéro et titre du cours

Lieu de remise
Date de remise

**4.2. Protocole de présentation du corps du texte**

Le format du papier
Le papier employé doit être blanc, de format lettre (215 mm x 280 mm ou 8,5 x 11 pouces), et on ne doit imprimer qu'au recto de chaque feuille.

Les caractères
Les caractères Times New Roman d'une taille de 12 points, le Arial de 11 points et le Bookman Old Style de taille 11 points permettent une présentation lisible et sobre. Le même caractère doit être utilisé pour tout le texte. Le caractère gras (ou souligné) est réservé aux titres et sous-titres du travail, et l'italique aux titres des ouvrages cités et aux mots en langue étrangère.

Les marges
La marge du haut de la feuille doit être de 35 mm (1,5 pouces) et celle du bas de 25 mm (1 pouce). La marge de gauche devrait être de 35 mm (1,5 pouces) et celle de droite de 25 mm (1 pouce).

L'interligne
L'interligne simple doit être adopté pour la page de couverture, la table des matières, les appendices, la bibliographie et l'index, et l'interligne double pour le corps du travail. Entre les paragraphes, il y a un interligne double, et un interligne triple entre les différentes parties du travail.

Le retrait
Le début de chacun des paragraphes devrait être précédé d'un alinéa, soit d'un retrait de cinq espaces (machine à écrire) ou d'un centimètre (traitement de texte).

L'espacement
Une espace[21] est laissée entre chaque mot et après chaque virgule. Le point-virgule et les deux points sont précédés d'une espace insécable[22]

[21] Le mot « espace » est fémin en ce sens (en typographie, en photocomposition et dans le domaine de l'édition).

[22] L'espace insécable est une espace qu'on ne peut couper en fin de ligne (c'est-à-dire, dans ce cas-ci, que le point-virgule ou les deux points ne peuvent être coupés du mot qu'ils suivent, qu'ils ne peuvent être placés seuls en début de ligne). L'espace insécable avant le point-virgule est facultative.

et suivis d'une espace; le point, les points de suspension, le point d'interrogation et le point d'exclamation sont suivis d'une espace. Il n'y a pas d'espace entre le crochet ou la parenthèse ouvrante et le mot qui suit, ni d'espace entre le crochet ou la parenthèse fermante et le mot qui précède, mais une espace sépare la parenthèse ou le crochet du mot suivant. Le [«] guillemet français ouvrant est suivi d'une espace insécable, le guillemet français fermant [»] précédé d'une espace insécable. Il est conseillé aux étudiants qui travaillent avec un traitement de texte de justifier le corps du travail (comme le présent document). Les règles de typographie étant très complexes, il est bon de consulter au besoin les ouvrages suivants :

*Guide du rédacteur de l'administration fédérale*, Ottawa, Direction de l'information, Bureau des traductions, Secrétariat d'État, 1983. Cote : Z253 G85 1983 ou poCanada S53-8/1983f

Ramat, Aurel, *Le Ramat de la typographie*, Montréal, Aurel Ramat, 2002, [1994]. Cote : REF Z253 R36 2002

Les coupures des mots en fin de ligne

Les règles de division des mots (coupure à l'intérieur d'un mot par l'emploi d'un trait d'union) et de séparation des mots (coupure à l'intérieur d'une suite de mots) sont nombreuses et complexes. Elles sont présentées et expliquées dans les grammaires et les dictionnaires des difficultés. Voici quelques-unes des règles principales.

On peut couper un mot entre les éléments étymologiques qui le composent (lorsque ces éléments sont facilement reconnaissables) : par exemple, photo-graphie.

Le plus souvent, on coupe un mot entre les syllabes qui le composent : forte-resse.

On ne coupe pas entre deux voyelles, sauf si l'étymologie le permet : auto-allumage.

Quand il y a deux consonnes entre les voyelles, on coupe entre les deux consonnes : rétrécis-sement, hos-pice.

Quand il y a trois ou quatre consonnes entre les voyelles, on coupe après la deuxième : cons-truction,

Malgré les règles qui précèdent, on ne coupe jamais à l'intérieur d'un groupe de lettres qui forme un son unique (on, eu, th, ph, par exemple) : passion-nément, ameu-blement, aryth-métique, phos-phore.

Malgré les règles qui précèdent, on ne coupe jamais entre deux consonnes dont la deuxième est r ou l et la première est autre que r ou l (on peut cependant couper entre deux r ou deux l) : inter-prétation, ac-climatation, al-lumage, équar-rir, abla-tion.
Il est nécessaire de se reporter aux usuels de la langue pour connaître l'ensemble des règles.

La pagination
La pagination peut se faire en haut à droite, en bas au centre ou à droite, mais elle doit toujours se faire au même endroit dans le travail. Toutes les pages du texte doivent être comptées. La première n'est pas numérotée. La page de couverture, la table des matières, les annexes, l'index et la bibliographie sont numérotés en chiffres romains. Les autres pages le sont en chiffres arabes. L'ordre de succession des parties d'un travail est le suivant : page de couverture, corps du travail (introduction, développement, conclusion), annexes, bibliographie, index, table des matières[23].

### 4.3. Citations et renvois aux notes de bas de page

Les citations en prose de trois lignes et moins sont indiquées entre guillemets français [«  »], intégrées dans le corps du texte, et suivies d'un appel de note; lorsque plusieurs vers sont cités, il faut les séparer au moyen d'une barre oblique, précédée et suivie d'une virgule. Les citations de plus de trois lignes ou de plus de trois vers doivent être mises en retrait dans le texte par des marges plus larges (50 mm à gauche et à droite); elles sont sans guillemets, écrites à simple interligne, dans un corps plus petit et accompagnées d'un appel de note, comme dans l'exemple suivant :

> Petite mère était une femme qui portait son visage haut levé par-dessus un cou délicat. Ses yeux toujours entrouverts semblaient dormir, rêver à l'ombre de leurs cils touffus. Mais à bien observer son regard, on y lisait sa détermination à demeurer sereine sous la violence même des vents, et à considérer toutes choses à partir du ce visage haut levé[24].

---

[23] La place de la table des matières peut varier selon le modèle choisi. Le modèle américain l'insère après la page de présentation et avant le corps du travail, alors que le modèle français la place à la toute fin du travail.

[24] Simone Schwarz-Bart, *Pluie et vent sur Télumée Miracle*, Paris, Seuil, 1972, p. 33.

Tout ce qui est modifié ou ajouté dans une citation doit être indiqué entre crochets. Si un mot ou un groupe de mots est retranché dans la citation, cette opération est indiquée par des points de suspension entre crochets […]; si un ou plusieurs paragraphes sont supprimés, il est préférable de l'indiquer par une ligne complète de points sans crochets :
...........................................................................................................

La citation doit être transcrite fidèlement, dans le respect de la ponctuation et de l'orthographe. Les éventuelles fautes sont reproduites, suivies du mot latin *sic* en italique et entre crochets [*sic*], qui signifie « ainsi, de cette manière, en l'état ». Si un mot ou toute autre séquence sont cités à l'intérieur de la citation même, la distinction se fait par l'emploi des [“] guillemets anglais [”].

L'appel de note est un chiffre indiqué en exposant après le dernier mot d'une citation, avant tout autre signe de ponctuation extérieure (le point ou le guillemet, par exemple), ou après un mot qui demande une explication, une idée à développer ou à compléter. Il renvoie à la note en bas de page ou en fin de texte.

Il est préférable de placer les notes en bas de page plutôt qu'en fin de texte, car cela facilite la lecture et évite au lecteur d'avoir constamment à faire le va-et-vient entre le corps du texte et la fin du travail. La note en bas de page doit être précédée d'un alinéa et être écrite à simple interligne; il faut employer le même caractère que celui du corps du texte, mais dans une taille plus petite. Par exemple, l'étudiant qui emploie le Times New Roman 12 pour le corps du travail écrira la note en Times New Roman 10. La référence bibliographique de l'ouvrage cité doit être complète, elle doit respecter le protocole de présentation de la notice bibliographique (voir ci-dessous), mais inverser l'ordre de présentation du nom de l'auteur : Prénom Nom, *Titre*, Lieu d'édition, Maison d'édition, date de publication, numéro de la page citée. Certaines abréviations sont fréquemment employées dans les notes en bas de page : l'étudiant a recours à *id.* (pour *idem*) lorsqu'il cite successivement le même auteur, mais en faisant référence à des ouvrages différents; *ibid.* (pour *ibidem*) est utilisé lorsque la citation à laquelle se réfère la note présente est tirée du même auteur et du même ouvrage que la citation à laquelle se réfère la note précédente; *op. cit.* (pour *opere citato*) s'emploie quand la citation à laquelle se réfère la

note présente est tirée de l'ouvrage d'un auteur cité plus tôt mais non immédiatement auparavant; *loc. cit.* (pour *loco citato*) est l'équivalent de *op. cit.* pour des articles, des chapitres d'un livre ou des collaborations à des ouvrages collectifs[25].

Voici un rappel de quelques abréviations utiles pour les notes de bas de page et les notices bibliographiques :

s. n. : sans nom
s. d. : sans date
s. l. : sans lieu
s. é. : sans éditeur
s. l. n. d. : sans lieu ni date
n. p. : non paginé
p. n. ch. : page non chiffrée
p. : pages
vol. : volume
t. : tome
n$^{o}$ : numéro
*et al.* : et autres
et collab. : et collaborateurs
*in* : dans
*cf.* : se reporter à, voir
*id.* : *idem*
*ibid.* : *ibidem*
*op. cit.* : *opere citato*
*loc. cit.* : *loco citato*

## 4.4. Protocoles de présentation de la bibliographie

La bibliographie est placée à la fin du travail et rassemble la liste de tous les ouvrages, documents et articles qu'on a cités ou dont on s'est inspiré (selon les consignes du professeur) pour la rédaction du travail. La bibliographie comporte habituellement deux sections, le corpus (les textes qui ont fait l'objet de l'étude) et les références (articles et ouvrages critiques). Lorsqu'il s'agit d'un travail de longue haleine et que la bibliographie compte plusieurs pages, la section

[25] Le guide de Marie Malo (voir bibliographie) répond précisément à ces questions d'ordre technique.

« Références » peut être divisée en sous-catégories selon les différents aspects ou méthodes abordés; elle porte alors le nom de bibliographie raisonnée. Chaque section de la bibliographie présente ses entrées en respectant l'ordre alphabétique des auteurs. Si une entrée nécessite plus d'une ligne, la deuxième ligne et celles qui suivent doivent être précédées d'un retrait. Chacune des entrées de la bibliographie est à simple interligne, un interligne double sépare chacune des entrées.

Quel que soit le modèle de présentation bibliographique adopté (européen, américain, traditionnel ou auteur-date), l'important est de s'y conformer et que la présentation soit uniforme. Les informations qui y sont inscrites sont sensiblement les mêmes, seule la disposition et la ponctuation varient. Chaque entrée bibliographique doit préciser le nom, prénom de l'auteur, le titre de l'ouvrage, le lieu d'édition, le nom de l'éditeur, l'année d'édition. Les informations nécessaires se trouvent habituellement au recto et au verso de la page titre, et dans les pages liminaires. Il ne faut pas confondre la date d'édition avec celle du copyright ou de la réédition, ni la ville d'édition avec le lieu d'impression.

**Modèle traditionnel**

a) Présentation pour un volume :

NOM, Prénom. *Titre en italique*, informations sur la mise à jour et/ou la préparation de la présente édition, Ville d'édition, Éditeur, coll. « Nom de la collection », année de publication, nombre de volumes s'il y a lieu ou nombre de pages si un seul volume.

GREVISSE, Maurice. *Le bon usage, grammaire française*, 13e édition refondue par André Goosse, Paris, Duculot, 1993, 1762 pages.

b) Présentation pour un texte tiré d'un recueil ou d'un ouvrage collectif, pour un chapitre de livre :

NOM, Prénom. « Titre du texte entre guillemets », *Titre de l'ouvrage en italique*, informations et mentions spéciales concernant la présente édition, Ville d'édition, Éditeur, coll. « Nom de la collection », année de publication, nombre de volumes s'il y a lieu, pages du texte.

DERRIDA, Jacques. « Edmond Jabès et la question du livre » dans *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1967, p. 99-116.

c) Présentation pour un article de revue :

NOM, Prénom. « Titre de l'article entre guillemets », *Titre de la revue en italique*, volume et/ou n° de la revue, saison ou mois, année de publication, pages de l'article.

RIFFATERRE, Michael. « Fonction du cliché dans la prose littéraire », *CAIEF*, n° 16, 1964, p. 81-95.

**Modèle européen**[26]

a) Présentation pour un volume :

Nom, Prénom, *Titre et sous-titre en italique*, nombre de volumes s'il y a lieu, Lieu d'édition, Éditeur, année de la présente publication, [année de la première publication s'il y a lieu].

Barthes, Roland, *Le plaisir du texte*, Paris, Seuil, 1973.

b) Présentation pour un texte tiré d'un recueil ou d'un ouvrage collectif, ou pour un chapitre de livre :

Nom, Prénom, « Titre de l'article entre guillemets », *Titre du recueil en italique*, Lieu d'édition, Éditeur, année de publication, n$^{os}$ des pages de début et de fin.

Auerbach, Erich, « La cicatrice d'Ulysse », *Mimésis. La représentation de la réalité dans la littérature occidentale*, Paris, Gallimard, 1968 [1957], p. 11-34.

[26] Il s'agit d'un modèle simple et facile à adopter. C'est celui qui est suivi dans ce guide et qui est recommandé par le Département d'études françaises.

c) Présentation d'un article tiré d'une revue :

Nom, Prénom, « Titre de l'article entre guillemets », *Titre de la revue en italique*, volume et/ou n° de la revue, saison ou mois de sa parution s'il y a lieu, année de publication, n$^{os}$ des pages de l'article.

Lejeune, Philippe, « Le pacte autobiographique », *Poétique*, n° 14, 1973, p. 137-162.
Ricœur, Paul, « La structure, le mot, l'événement », *Esprit*, vol. 35, n° 5, mai 1967, p. 801-821.

**Modèle anglo-saxon auteur-année de publication**[27]

a) Présentation pour un volume :

NOM, Prénom. Année de publication, *Titre en italique*, information sur la présente édition, Lieu d'édition, Éditeur, coll. « Titre de la collection entre guillemets », nombre de volumes s'il y a lieu ou pagination si un seul volume.

BEAUVOIR, Simone de. 1949, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2 vol.

b) Présentation pour un texte tiré d'un recueil ou d'un ouvrage collectif, pour un chapitre de livre :

[27] Cette méthode permet d'intégrer les références directement dans le texte. Il suffit de placer entre parenthèses, après la citation directe ou indirecte, le nom de l'auteur, l'année de publication du livre et la page citée (Nom, année : page), comme dans l'exemple suivant :
Barthes dénonce l'attitude d'une partie de la critique pour qui il est « impossible de percevoir ou de manier des symboles, c'est-à-dire des coexistences de sens » (Barthes, 1966 : 40) et propose une langue critique plurielle.
Le lecteur sait que le passage cité provient de la page 40 du livre que Barthes a publié en 1966; il n'a qu'à se référer à la bibliographie pour en connaître la référence complète. Dans le cas où l'on cite deux livres d'un même auteur ayant paru la même année, on ajoute une lettre après l'année de publication pour les distinguer :
Meschonnic, Henri. 1990a, *La rime et la vie*, Lagrasse, Verdier, 365 p.
Meschonnic, Henri. 1990b, *Le langage Heidegger*, Paris, PUF, coll. « écriture », 389 p.

NOM, Prénom. Année de publication, « Titre du texte entre guillemets », *Titre de l'ouvrage en italique*, informations et mentions spéciales concernant la présente édition, Lieu d'édition, Éditeur, coll. « Nom de la collection », nombre de volumes s'il y a lieu, pages du texte.

JAUSS, Hans Robert. 1978, « L'histoire littéraire : un défi à la théorie littéraire », *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », p. 21-80.

c) Présentation pour un article de revue :

NOM, Prénom. Année de publication, « Titre de l'article entre guillemets », *Titre de la revue en italique*, volume et/ou n$^{o}$ de la revue, saison ou mois, pages de l'article.

PRINCE, Gerald. 1973, « Introduction à l'étude du narrataire », *Poétique*, n$^{o}$ 14, p. 178-196.

**Modèle américain du MLA**

a) Présentation pour un volume :

Nom, Prénom. *Titre en italique*. Nombre de volumes ou tomes s'il y a lieu. Lieu d'édition : Éditeur, année de publication, [date de la première édition s'il y a lieu].

Sartre, Jean-Paul. *Qu'est-ce que la littérature ?* Paris : Gallimard, 1982, [1948].

b) Présentation pour un texte tiré d'un recueil ou d'un ouvrage collectif, pour un chapitre de livre :

Nom, Prénom. « Titre du texte entre guillemets », *Titre de l'ouvrage en italique*. Lieu d'édition : Éditeur, année de publication, pages du texte.

Mitterand, Henri. « Programme et préconstruit génétique : le dossier de *L'Assommoir* », *Essais de critique génétique*. Paris : Flammarion, 1979, pp. 193-226.

c) Présentation pour un article de revue :

Nom, Prénom. « Titre de l'article entre guillemets », *Titre de la revue en italique*, volume et/ou n° de la revue, saison ou mois, année de publication, pages de l'article.

Jenny, Laurent. « L'objet singulier de la stylistique », *Littérature*, 89, 1993, pp. 113-124.

**Cas particuliers**

Voici quelques informations pratiques, valables quel que soit le modèle bibliographique adopté, sur les différentes situations qui peuvent se présenter.

<u>Deux ou trois auteurs</u>
Si l'ouvrage a deux ou trois auteurs, il faut indiquer : Nom, Prénom du 1er auteur et Prénom Nom du 2e auteur. S'il y a trois auteurs, il faut écrire : Nom, Prénom du 1er auteur, Prénom Nom du 2e auteur et Prénom Nom du 3e auteur.

Dubois, Jean, Henri Mitterand et Albert Dauzat, *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, Larousse/Bordas, 1998.

Ducrot, Oswald et Tzvetan Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972.

<u>Plusieurs auteurs</u>
S'il y a plus de trois auteurs, il suffit d'indiquer le Nom, Prénom du 1er auteur suivi de l'abréviation latine *et al.* (qui signifie « et autres ») ou de l'abréviation française et collab. (qui signifie « et collaborateurs »).

Beaumarchais, Jean-Pierre et collab., *Dictionnaire des littératures de langue française*, Paris, Bordas, 1987.

Bergez, Daniel *et al.*, *Introduction aux méthodes critiques pour l'analyse littéraire*, Paris, Bordas, 1990.

Collectifs et recueil de textes

Lorsqu'un ouvrage collectif est écrit sous la direction d'un ou de deux directeurs, il faut écrire le Nom, Prénom du directeur, suivi par dir. ou (dir.), ou le Nom, Prénom du 1er directeur et Prénom Nom du 2e directeur, dir. Si l'édition des Actes d'un colloque ou d'un recueil de textes est remise aux soins d'un individu particulier, il faut écrire son Nom, Prénom, suivi de l'abréviation éd.

Delcroix, Maurice et Fernand Hallyn, dir., *Méthodes du texte. Introduction aux études littéraires*, Paris/Gembloux, Duculot, 1987.

Todorov, Tzvetan, éd., *Théorie de la littérature. Textes des formalistes russes*, Paris, Seuil, 1966.

Sans nom d'auteur

Il se peut qu'un ouvrage ne mentionne aucun nom d'auteur, c'est le cas le plus souvent des dictionnaires ou des encyclopédies. Il faut alors le répertorier et le classer dans la bibliographie par ordre alphabétique des titres. La façon de procéder est la même pour les œuvres dont l'auteur est anonyme.

*Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, 10 vol., Paris, Librairie Larousse, 1982-1985.

*Les nouveaux désordres de l'amour, nouvelle galante*, Liège, Louis Montfort, 1686, in-12, 140 p.

Numéro spécial de revue

Quand une revue consacre un numéro spécial au sujet traité dans le travail, il faut insérer le titre de ce numéro spécial dans la bibliographie par ordre alphabétique.

« Genèse du texte », dossier spécial de *Littérature*, no 28, 1977.

Deux lieux d'éditions et deux éditeurs

Certains ouvrages sont publiés conjointement dans deux lieux et/ou par deux éditeurs différents. Il suffit alors d'écrire les deux lieux d'édition en les séparant par une barre oblique, et/ou les deux éditeurs dans l'ordre respectif en les séparant aussi par une barre oblique.

*Bescherelle 1. L'art de conjuguer. Dictionnaire de 12 000 verbes*, Bruxelles/Paris, Didier/Hatier, 1990.

Plusieurs livres ou articles d'un même auteur

L'étudiant qui cite plusieurs ouvrages d'un même auteur peut récrire à chaque fois son Nom, Prénom, ou alors l'inscrire une première fois puis faire précéder les titres suivants de trois tirets suivis d'une virgule ---, ou d'un trait continu —— . Les titres doivent être classés en ordre chronologique.

Ricœur, Paul, *Le conflit des interprétations : essais d'herméneutique*, Paris, Seuil, 1969.

---, *La métaphore vive*, Paris, Seuil, 1975.
---, *Temps et récit*, 3 vol., Paris, Seuil, 1983-1985.
---, *Du texte à l'action. Essais herméneutiques,* Paris, Seuil, 1986.

Livres anciens

Leur notice bibliographique doit préciser le format du livre (sa pliure) : in-plano, in-folio, in-4$^{o}$, in-8$^{o}$, in-12, in-16, in-24, in-32, ainsi que le nombre de pages.

Courtin, Antoine de, *Dom Juan d'Autriche. Nouvelle historique*, Paris, Quinet, 1678, in-12, 178 p.

**RÉFÉRENCES**

Laflèche, Guy, *Le manuscrit moderne*, Montréal, Guérin/Université, 1998. Cote : LB 2369 L34 1998
Adresse Internet : http://mapageweb.umontreal.ca/lafleche/fm

Malo, Marie, *Guide de la communication écrite au cégep, à l'université et en entreprise,* Montréal, Québec/Amérique, 1996. Cote : REF LB 2369 M348 1996

# ANNEXE
# LES PLAISIRS LITTÉRAIRES

## 1. BIBLIOTHÈQUE PERSONNELLE

La constitution de sa propre bibliothèque se fait graduellement. La liste de lectures obligatoires donnée en première année du programme d'études françaises à l'Université de Montréal permet de l'étoffer. La bibliothèque idéale d'un étudiant en littérature doit contenir des ouvrages de consultation (dictionnaires de toutes sortes, grammaires, manuels d'histoire de la littérature), des ouvrages théoriques et critiques, mais surtout des œuvres littéraires.

L'étudiant doit choisir entre des éditions abordables (de poche) et des éditions savantes, plus complètes, avec des notes et un appareil critique important (Pléiade, Belles Lettres, Bibliothèque du Nouveau Monde, Garnier). Pour les lectures de plaisir, n'importe quelle édition dont l'établissement du texte est fiable fait l'affaire, mais, pour les études, il est préférable de choisir les éditions annotées. Les professeurs conseillent les étudiants à ce propos.

Constituer sa bibliothèque est aussi affaire de plaisir, de découvertes, de balades et de flâneries dans les librairies. Il est possible de trouver de nombreux livres en solde dans les libraires de livres neufs, et des occasions en or (dont des livres épuisés) dans les librairies d'occasion.

**Livres neufs**

*Librairie Le Parchemin* (choix limité, mais bons prix)
505, rue Sainte-Catherine Est, (514) 845-5243
(au niveau du métro Berri-UQAM)

*Librairie Zone libre* (choix limité, mais bons prix avec carte d'étudiant)
262, rue Sainte-Catherine Est, (514) 844-0756

*Librairie Le Port de tête* (Livres neufs et d'occasion)
262, avenue Du Mont-Royal Est, (514) 678 9566

*Librairie du Square* (petite librairie sympathique, fonds assez riche)
3453, rue Saint-Denis, (514) 845-7617

*Librairie Gallimard* (fonds riche et varié en lettres et sciences humaines)
3700, boul. Saint-Laurent, (514) 499-2012

*Librairie Renaud-Bray* (fonds assez important, variant selon les succursales)
4380, rue Saint-Denis, (514) 844-2587
5252, chemin de la Côte-des-Neiges, (514) 342-1515

*Librairie Olivieri* (important fonds de littératures étrangères, de critique littéraire et en sciences humaines)
5219, chemin de la Côte-des-Neiges, (514) 739-3639

*The Word* (livres en anglais)
499, rue Milton, (514) 845-5640

**Livres d'occasion**

*Bouquinerie du Plateau*
799, rue Mont-Royal Est, (514) 523-5628

*Bouquinerie St-Denis*
4075, rue Saint-Denis, (514) 288-5567

*Le Bouquiniste* (Pierre Chaput)
2065, rue Saint-Denis, (514) 842-9204

*Libraire Le Chercheur de trésors*
1339, rue Ontario Est, (514) 597 2529

*Débédé*
3882, rue Saint-Denis, (514) 499-8477

*L'Échange*
713, rue Mont-Royal Est, (514) 523-6389

*Librairie d’occasion Le Livre voyageur*
3547, rue Swail, (514) 736-0999

*Librairie Bonheur d’occasion*
4487, rue de La Roche, (514) 522-8848

*Librairie Henri-Julien* (l’une des meilleures)
4800, rue Henri-Julien, (514) 844-7576

## 2. VIE AU DÉPARTEMENT

Étudier la littérature ne signifie pas seulement suivre des cours, mais aussi participer aux différentes activités organisées par le département. Parmi celles-ci, les conférences, les colloques, les rencontres avec les écrivains, artistes et intellectuels, les discussions lors d’événements comme les midis-conférences ou les activités du CRILCQ et de la Théâtrothèque, les lancements de livres et de revues, les sorties au théâtre à prix réduit organisées par l’association étudiante; il est possible aussi de lire ses propres textes aux soirées de poésie ou de participer à la rédaction du journal étudiant. Toutes ces activités fournissent à l’étudiant des occasions d’élargir et d’enrichir ses connaissances; elles lui permettent aussi de rencontrer les différents professeurs et spécialistes de passage au département.

**3. ÉCHANGES ÉTUDIANTS**

Le Département des littératures de langue française et l'Université de Montréal ont mis sur pied de nombreux moyens qui favorisent la poursuite des études dans une université à l'étranger grâce à des ententes bilatérales entre les différents établissements et des programmes de bourses qui rendent possibles les déplacements. L'étudiant qui envisage d'étudier pour une période maximale d'un an dans une université ailleurs au Québec, au Canada, aux États-Unis ou en Europe doit s'y prendre à l'avance, car les démarches sont souvent longues : il devra déposer un dossier complet au début du mois de mars pour l'année scolaire suivante. À l'Université de Montréal, les renseignements nécessaires se trouvent sur la page Web : http : //www.umontreal.ca, aux onglets « International », puis « Étudiants à l'UDM ». Toutes les informations sur les modalités et conditions de participation, les différents programmes offerts et les universités participantes, les démarches et procédures à suivre pour préparer le dossier, faire la demande, obtenir un visa étudiant, ainsi que les formulaires à remplir sont disponibles sur ce site.

Financièrement, il est possible d'obtenir de l'aide grâce au programme de Bourses de mobilité qui alloue jusqu'à 4 000 $ par trimestre en fonction de la destination choisie, ce qui couvre la majeure partie des dépenses de déplacement et d'hébergement. Les informations sur les conditions d'admissibilité et les formulaires sont aussi disponibles sur la même page Web à l'onglet « Bourse de mobilité étudiante UdM-MEQ ». Pour les étudiants qui envisagent d'aller en France, l'Office franco-québécois de la jeunesse (OFQJ) offre un forfait très abordable comprenant un billet d'avion aller-retour pour Paris, une assurance médico-hospitalière, des formulaires de demande de visa et des renseignements pratiques sur l'hébergement en France. La page http://www.ofqj.gouv.qc.ca contient les informations et formulaires nécessaires. Pour bien planifier son séjour, bien choisir l'université d'accueil et le programme d'échange auquel il veut participer, l'étudiant peut consulter le directeur ou la directrice des études de premier cycle ou de deuxième et troisième cycles au département, le directeur du Bureau de la coopération internationale à l'Université de Montréal (M. Yves Guay), ainsi que Mme Judith Beaulieu, conseillère pour les programmes d'échanges étudiants. Son bureau est situé aux Services aux étudiants, Bureau des étudiants internationaux, Pavillon J.A. De Sèves, 2332, rue Édouard-Montpetit, bureau C-351.

**BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS ET DES GUIDES DE MÉTHODOLOGIE**

Bouvier, Émile et Pierre Jourda, *Guide de l'étudiant en littérature française,* Paris, PUF, 1968. Cote : PQ 51 B68 1968

Chevrel, Yves, *La recherche en littérature*, Paris, PUF, 1994. Cote : PN 73 C45 1994

Chevrel, Yves, *L'étudiant chercheur en littérature*, Paris, Hachette, 1992. Cote : REF PN 73 C44 1992

Dassonville, Michel-Auguste René, *Initiation à la recherche littéraire*, Québec, PUL, 1961. Cote : PN 191 D37

Espinasse, Marie-Chantale *et al.*, *Parcours sans détour. Guide d'accompagnement méthodologique*, Montréal, AQPC, 1996. (Au moment d'aller sous presse, ce livre ne fait pas partie de la collection de la bibliothèque des lettres et sciences humaines.)

Guiomar, Marie-Germaine et Daniel Hébert, *Repères méthodologiques. Aide à l'apprentissage de méthodes de travail*, Saint-Laurent, Éd. du Renouveau Pédagogique inc., 1995. Cote : LB 2395 G85 1995

Goulet, Liliane et Ginette Lépine, *Cahier de méthodologie*, Montréal, UQAM, 1987. Cote : LB 2369 G678 1987

Katz, Ginette, « Méthodologie de l'étude littéraire », *Méthodologie. Civilisation, littérature, traduction*, Paris, Masson et cie, 1973, p. 63-100. Cote : PE 1068 F7 K37

Laflèche, Guy, *Le manuscrit moderne*, Montréal, Guérin/université, 1998. Cote : LB 2369 L34 1998

Létourneau, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant : guide d'initiation au travail intellectuel*, Toronto, Oxford University Press, 1989. Cote : REF LB 2369 L52 1989

Malo, Marie, *Guide de la communication écrite au cégep, à l'université et en entreprise*, Montréal, Québec/Amérique, 1996. Cote : REF LB 2369 M348 1996

Pérus, Jean, *Techniques de travail en histoire littéraire*, Paris, Messidor, 1986. Cote : REF PN 73 P475 1986

Ravoux Rallo, Élisabeth, *Le deug de lettres modernes*, Paris, Armand Colin, 1992. Cote : PQ 63 F7 R38 1992

Tremblay, Raymond Robert et Yvan Perrier, *Savoir plus. Outils et méthodes de travail intellectuel*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, 2000. Cote : LB 2395 T733 2000

## TABLE DES MATIÈRES

Ce document s'adresse aux étudiants qui entreprennent des études littéraires au baccalauréat. Il contient des renseignements pratiques et des conseils généraux sur la prise de notes en classe, la lecture, les différents travaux que les professeurs exigent des étudiants (fiche de lecture, résumé, compte rendu, dissertation, etc.), ainsi qu'un protocole de présentation des travaux.

Les auteurs

**Jacques Audet** prépare, au Département d'études françaises de l'Université de Montréal, un doctorat sur la quête du sensible dans l'œuvre de Pierre Reverdy. Il s'intéresse aussi à la littérature francophone des Antilles.

**Roxanne Roy**, doctorante à l'Université de Montréal, prépare une thèse portant sur la colère et la vengeance dans les nouvelles galantes et historiques du XVII$^{e}$ siècle. Elle s'intéresse également à l'écriture des femmes sous l'Ancien Régime et à l'esthétique de la galanterie.

En page couverture, René Descartes, extrait du *Discours de la méthode*, 1637.